

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1852.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1853.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dépenses du Département des Travaux publics est l'un de ceux dont les allocations offrent le moins de stabilité. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre eux les crédits qui ont été votés pendant une période de quelques années. Toutefois, pour se rendre exactement compte de la situation du Budget dont on veut apprécier l'importance relative, il convient de rechercher les éléments de la comparaison dans ceux de plusieurs exercices antérieurs.

C'est ainsi que, comparé au Budget de 1852, s'élevant à fr. 16,105,085 15
le projet de Budget de 1853, proposé à la somme de 16.268.224 85

présente une augmentation de 163,141 72

tandis que, si on le compare au Budget de 1849, par exemple, on trouve, au contraire, une diminution de fr. 156,589 28 c.

La nature essentiellement variable des besoins de l'une des principales branches de service ressortissant à ce Ministère (l'administration des ponts et chaussées et des mines, comprenant le service des travaux hydrauliques), explique ces variations constantes dans le chiffre total du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de 1853 présente un exemple tout particulier de l'influence qu'exercent les dépenses résultant de ce service sur l'ensemble des allocations dont il se compose; un simple examen suffit, en effet, pour reconnaître que ce Budget, comparé à celui de l'exercice précédent, se balancerait par une diminution de 20,000 francs, si aucune modification n'avait été apportée au chap. II, tandis que, abstraction faite de cette diminution, il présente, au contraire, une augmentation de fr. 185,141 72 c^r, exclusivement applicable au service des ponts et chaussées et des mines.

Avant d'indiquer les causes de cette augmentation de charges et la nature des services entre lesquels elle est répartie, il semble rationnel d'expliquer les nombreux changements qui ont été apportés aux chapitres I et IV du Budget de 1853, en vue de la réorganisation de l'administration des chemins de fer.

Bien qu'il soit impossible de déterminer, dès maintenant, d'une manière rigoureusement exacte, l'influence que cette réorganisation exercera sur les crédits affectés au personnel, il est cependant permis d'indiquer approximativement leur subdivision, sauf à présenter ultérieurement les modifications dont la nécessité serait démontrée.

Quelles que soient ces modifications, elles ne porteront aucune atteinte au double but de l'organisation projetée, et qui consiste, d'une part, à centraliser, sous l'autorité immédiate du Ministre, les services de direction, de surveillance et de contrôle du chemin de fer; d'autre part, à mettre les chefs de service en rapport direct avec l'administration supérieure, et à imprimer ainsi à la transmission des ordres toute la célérité qu'exigent des services où la promptitude d'exécution est une nécessité et où la responsabilité des agents est une garantie de premier ordre.

Ce simple aperçu de la future organisation de l'administration des chemins de fer fait suffisamment comprendre quelles en sont les conséquences au point de vue de la quotité des crédits et de l'ordre dans lequel ceux-ci doivent être répartis au Budget.

Voici, sous ce double rapport, les modifications introduites au projet de Budget de 1853, en ce qui concerne l'administration centrale.

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.				BUDGET DE L'EXERCICE 1853.					
Articles.	SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	Articles.	SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		Ordinaires.	Extraordin.				Ordinaires.	Extraordin.	
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	21,000	1	Traitement du Ministre.	21,000	»	21,000
2	— des fonctionn., etc.	506,350	17,000	523,350	2	— des fonctionn., etc.	505,610	23,000	526,610
3	Frais de route.	18,100	»	18,100	3	Frais de route.	27,600	»	27,600
4	Matériel.	40,000	»	40,000	4	Salaire des hommes de peine.	24,400	»	24,400
					5	Matériel.	50,000	-	50,000
		385,450	17,000	402,450			626,610	23,000	649,610

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le total du chapitre 1^{er} du projet de Budget de 1853 présente donc, comparativement à celui du Budget de 1852, une augmentation de fr. 247,160 »
qui provient des causes suivantes.

ART. 2. — *Personnel.*

Somme demandée : 526,610 francs.

L'art. 2, s'élevant pour 1852 à la somme de fr. 325,550 »
est augmenté :

1° Du transfert des traitements du personnel de l'exploitation (direction extérieure, art. 58 du Budget de 1852), s'élevant à fr. 187,060 »

2° Du transfert des traitements du personnel des postes (directions territoriales, art. 70 de ce Budget). 24,200 »

211,260 »

Mais il faut en déduire une somme de 8,000 »
transférée à l'art. 4 (nouveau) *Salaire des hommes de peine*; de sorte que l'augmentation sur cet article se réduit à. 203,260 »

L'art. 2 est ainsi porté à fr. 526,610 »

Quant au crédit figurant dans la colonne des *Charges extraordinaires*, et qui, de 17,000 francs, a été porté à fr. 25,000, il est destiné à payer :

1° Le traitement personnel de l'inspecteur général des mines 9,000 »

2° Id. d'un sous-ingénieur attaché à ce fonctionnaire. 2,000 »

3° Id. de disponibilité du chef de l'ancienne division des mines 4,000 »

4° Id. de fonctionnaires à mettre en disponibilité par suite de l'organisation 8,000 »

Fr. 25,000 »

ART. 5. — *Frais de route.*

Somme demandée : 27,600 francs.

Le crédit affecté aux frais de route, et s'élevant pour 1852 à fr. 18,100 »
est augmenté de deux transferts :

Le premier, de l'art. 58 (Budget de 1852), à concurrence de fr. 6,800 »

Le second, de l'art. 71 (même Budget), à concurrence de 2,700 »

9,500 »

ENSEMBLE. fr. 27,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4 (NOUVEAU). — *Salaires des hommes de peine, etc.*

Somme demandée : 24,400 francs.

L'allocation de	fr.	24,400 »
---------------------------	-----	----------

qui forme un crédit spécial au Budget de 1853, ne constitue pas une dépense nouvelle; elle se compose :

1° D'un transfert de l'allocation nécessaire au paiement du salaire des hommes de peine de l'administration centrale, imputé jusqu'ici sur l'art. 2 du Budget	fr.	8,000 »
2° Du transfert de l'allocation formant l'art. 60 du Budget de 1852 et sur laquelle sont payés les hommes de peine, ouvriers relieurs, lithographes, etc., attachés aujourd'hui à la direction extérieure des chemins de fer		16,400 »
TOTAL ÉGAL	fr.	24,400 »

ART. 5. — *Matériel.*

Somme demandée : 50,000 francs.

L'augmentation de 10,000 francs proposée pour le matériel résulte d'un transfert de pareille somme de l'art. 71 du Budget de 1852, transfert nécessité par la centralisation, au Département, du service du contrôle réparti aujourd'hui entre les quatre directions territoriales des postes.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSÉES ET DES MINES.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer au commencement de cette note, l'augmentation que présente le projet de Budget de 1853, comparativement à celui de 1852, est due exclusivement à la nécessité de pourvoir à des besoins nouveaux, que l'on prévoit devoir se produire dans le service des ponts et chaussées et des mines. — Toutefois, et c'est une observation qu'il importe de ne point perdre de vue, les dépenses ordinaires ne figurent dans cette augmentation que pour fr. 50,411 06 c^s, tandis que l'accroissement des charges extraordinaires comporte une somme de fr. 154,750 66 c^s.

Le tableau suivant indique les services sur lesquels portent les différences et le montant de chacune d'elles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Articles du Budget de 1882.	SERVICES.	DIFFÉRENCES que présente le Budget de 1883 comparativement au Budget vote pour l'exercice 1882.			
		CHARGES ORDINAIRES.		CHARGES EXTRAORDINAIRES.	
		En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
7	Bâtiments civils	"	"	60,000 "	"
	Service hydraulique.				
8	Canal de Gand au Sas-de-Gand	1,052 "	"	"	7,050 "
9	Id. de Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	15,100 "	"
12	Id. id. id. Travaux de dévasement. (Crédit supprimé).	"	"	"	5,500 "
15	Id. de Pommerœul à Antoing.	"	10,489 "	"	"
14	Sambre canalisée	6,218 "	"	"	52,846 28
16	Escaut.	4,052 "	"	7,525 "	"
17	Lys.	5,600 "	"	"	25,505 "
18	Id. (Crédit supprimé)	"	"	"	54,555 55
20	Meuse (Limbourg)	"	"	"	20,000 "
21	Dendre.	542 "	"	"	7,285 "
22	Rupel	2,000 "	"	125,000 "	"
25	Canaux de Gand à Ostende	1,821 "	"	57,000 "	"
26	Canal de Mons à Condé	4,000 "	"	"	15,084 "
27	Id. de la Campine	"	5,550 "	"	840 "
29	Petite-Nèthe canalisée. (Crédit supprimé).	"	"	"	50,000 "
30	Id. id. Entretien.	"	"	"	14,000 "
31	Moervaert.	351 "	"	48,500 "	"
32	Id. (Crédit supprimé)	"	"	"	52,000 "
33	Canal de Deynze à Schipdonck	1,500 "	"	"	"
34	Id. des eaux du sud de Bruges	"	"	8,000 "	"
35	Id. latéral à la Meuse	10,000 "	"	100,000 "	"
"	Canal de Stekene. (Crédit nouveau)	"	"	10,000 "	"
	Ports et côtes.				
40	Port d'Ostende	"	7,700 "	"	5,500 "
41	Id. de Nieuport	"	4,066 67	1,000 "	"
42	Id. de Blankenberghe	20,000 "	"	"	15,000 "
43	Phares et fanaux	100 "	"	1,000 "	"
	Personnel.				
44	Traitement des ingénieurs.	5,409 98	"	"	5,409 98
45	Id. du personnel subalterne.	4,971 75	"	"	2,271 75
	TOTAL. fr.	65,707 73	25,785 67	432,925 "	287,705 54
		25,785 67		287,705 54	
	Augmentation sur les charges ordinaires . fr.	59,922 06			
	Id. id. extraordinaires fr.			145,219 06	
				39,922 06	
	Augmentation totale. fr.			185,141 72	

Les développements qui vont suivre expliqueront les causes de ces différences.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.

ART. 6. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr.	2,577,458 »
Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :	
A. — Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants. fr.	1,580,258 »
B. — Travaux en dehors des baux d'entre- tien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force ma- jeure; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements, etc. . . .	200,000 »
C. — Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, matériel et impressions.	10,000 »
D. — Travaux d'amélioration et construc- tion de routes.	987,200 »
TOTAL. fr.	<u>2,577,458 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

Le crédit pour l'entretien ordinaire des routes a été porté éven- tuellement, d'après les baux existants, à. fr.	1,580,258 »
La somme allouée au Budget de 1852, pour le même objet, était de	1,567,458 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	<u>12,800 »</u>

résultant de la mise à l'entretien, en 1855, des sept sections de routes nouvelles dont la désignation suit, savoir :

Gribelle vers Charleville (section du chemin des Hautes-Rivières à Membre);
Turnhout à la frontière vers Tilbourg (1^{re} partie);
Bloemendaele à Knesselaere;
Salmchâteau vers Diekirch;
Hasselt à Bilsen (section de Holt à Bilsen);
Philippeville à Marche (section de Beuraing à Gozin);
Anthée à la Meuse.

On a dû prendre pour base du coût de l'entretien ordinaire des routes le prix des baux existants qui expirent le 30 avril 1856; mais ce chiffre ne peut pas être considéré comme exact, attendu qu'aux termes des contrats, les marchés peuvent être résiliés, de part et d'autre, pour le 30 avril 1855. Les résultats des adjudica-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tions à intervenir éventuellement à cette époque établiront le montant réel du prix d'entretien des routes pour 1853.

Si, d'un côté, la somme demandée pour l'entretien des routes, en 1853, est supérieure de 12,800 francs à celle accordée au Budget de 1852, par contre le crédit affecté, en 1852, à la construction de routes nouvelles se trouve réduit de pareille somme au Budget de 1853; de sorte que, en définitive, le crédit total demandé pour 1853 reste le même que celui qui a été alloué pour 1852.

Les développements, en ce qui concerne l'entretien ordinaire des routes, se trouvent complétés par la production : 1° d'un tableau général indiquant, par province, le produit actuel des barrières, ainsi que le prix d'entretien de chaque route (annexe n° 1);

2° D'un état général présentant, par province, le relevé des sommes affectées aux dépenses de l'espèce depuis 1850 jusques et y compris 1851 (annexe N° 2).

B. — Travaux en dehors des baux d'entretien.

Somme demandée	fr.	200,000	»
Allocation du Budget de 1852		200,000	»

Les développements à l'appui des Budgets de 1849 et 1850 (pages 5 et 11) justifient suffisamment cette allocation.

L'expérience du passé a d'ailleurs démontré que cette somme, qui doit faire face à toutes les éventualités pendant le cours d'une année entière, n'était nullement trop élevée; les dépenses de l'espèce atteignent sensiblement, chaque année, le chiffre indiqué.

Au surplus, la somme qui resterait éventuellement disponible sur cette allocation, qui ne forme qu'un des littéra de l'art. 5, irait augmenter d'autant celle qui est affectée à la construction de routes et à des travaux d'amélioration.

C. — Études de projets. — Frais de levée de plans, etc.

Somme demandée.	fr.	10,000	»
Allocation de 1852		10,000	»

Ce qui pourra rester éventuellement disponible sur cette somme, qui, d'ailleurs, ne forme également qu'un des littéra de l'art. 5, sera ajouté au chiffre affecté à la construction de routes et à des travaux d'amélioration.

D. — Travaux d'amélioration et construction de routes.

Crédit demandé.	fr.	987,200	»
Allocation de 1852.		1,000,000	»
DIFFÉRENCE EN MOINS.		12,800	»

résultant de ce que le chiffre affecté à l'entretien ordinaire des routes, en 1852, a dû être augmenté de pareille somme, afin de pouvoir faire face aux dépenses que nécessitera la mise à l'état d'entretien, en 1853, de sept sections de routes nouvelles qui, à cette époque, seront livrées à la circulation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par les motifs exposés à la page 6 des développements à l'appui du projet de Budget de 1851, on a cru pouvoir se dispenser encore de produire les tableaux des routes construites depuis 1830, qui seraient très-volumineux.

On ne saurait que répéter aussi ce qui a été dit au sujet des communications nouvelles à entreprendre éventuellement en 1853, l'exécution de ces communications dépendant essentiellement du degré d'avancement auquel seront arrivées, à cette époque, les études et l'instruction des projets, ainsi que les arrangements à intervenir avec les provinces, les communes et les particuliers appelés à prêter leur concours.

Les communications nouvelles qui restent à construire pour compte de l'État, dans les différentes provinces, et notamment dans celles du Brabant, de Liège, de Namur et du Limbourg, nécessitant une dépense qui peut être portée, approximativement, à six millions, la somme de 987,200 francs, demandée au Budget de 1853, ne servira qu'à exécuter en partie celles de ces communications le plus vivement réclamées; et, comme on peut évaluer, terme moyen, à 100,000 francs le coût d'une lieue de route pavée ou empierrée, il ne sera possible d'entreprendre qu'environ 9 à 10 lieues, disséminées sur différents points du pays.

Cette allocation est d'ailleurs destinée également à venir en aide aux provinces, aux communes et aux sociétés qui se chargeraient d'établir, pour leur compte, des communications reconnues d'utilité publique.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1853, pour le service des routes, est absolument le même que celui qui a été alloué pour 1852.

ART. 7. — *Plantations.*

Somme demandée : 41,200 francs.

A. — Plantations nouvelles et entretien de celles existantes.	fr.	39,700	»
B. — Somme à valoir pour surveillance extraordinaire.		1,500	»
	Fr.	41,200	»
Allocation de 1852.		41,200	»

Indépendamment du remplacement de plusieurs anciennes plantations dont la vente aura lieu successivement, il reste encore beaucoup d'arbres à planter, tant sur les routes existantes que sur celles qui sont nouvellement construites : ces plantations, d'une indispensable nécessité dans beaucoup de localités, et qui, d'ailleurs donneront plus tard des produits importants, ne pourront être entreprises que partiellement au moyen du faible crédit qui y est affecté chaque année.

2^me SECTION. — Bâtiments civils.

ART. 8. — A. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée.	fr.	90,000	»
Crédit alloué pour 1852.		90,000	»

Cette allocation, reconnue nécessaire dans l'intérêt de la conservation des pro-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

priétés civiles de l'État, dont plusieurs sont d'une haute importance, devra encore être maintenue, pendant quelques années, jusqu'à ce que l'entretien ordinaire de ces propriétés ait été ramené à un état normal.

Les bâtiments civils dont l'entretien est à charge de l'État, sont aujourd'hui au nombre de 32.

Plusieurs d'entre eux, et notamment les Musées royaux, l'ancienne Cour, le palais de la rue Ducale, le domaine de Tervueren, les palais législatifs, les divers hôtels ministériels, etc., forment des constructions d'une grande étendue, qui réclament un entretien incessant et dispendieux.

L'entretien des toitures des divers édifices situés dans la capitale et aux environs, adjugé à forfait pour un bail de 5 ans, emporte déjà, à lui seul, une somme de fr. 7,000 »

D'un autre côté, il est affecté à l'entretien des bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers une allocation permanente de 11,550 »

EN TOTAL. fr. 18,550 »

Cette somme, déduite de l'allocation demandée. 90,000 »

ne laisse plus que celle de 71,450 »

à répartir entre les 31 bâtiments restants; ce qui donne pour la part de chacun environ 2,300 francs.

Si, d'un côté, cette somme suffit pour pourvoir à l'entretien de quelques-uns des bâtiments, il n'en est pas de même pour d'autres, qui réclament une allocation beaucoup plus élevée pour être maintenus dans un état de conservation convenable.

B. — Travaux de construction, d'amélioration et d'extension.

Somme demandée : 60,000 francs.

Aucune allocation ne figure, pour cet objet, au Budget de 1852.

Il est nécessaire d'effectuer à diverses propriétés de l'État des travaux de construction ou d'amélioration pour les rendre propres à leur destination. Au nombre de ces propriétés, l'on peut citer particulièrement les palais de la rue Ducale et de Tervueren, les Musées, l'Observatoire royal, les hôtels des gouvernements provinciaux d'Anvers, de Gand, de Bruges, etc.

Un relevé général, fait avec soin par l'administration des ponts et chaussées, constate que les travaux de l'espèce nécessiteront une dépense d'environ 200,000 francs, qui pourra être répartie sur plusieurs années.

L'allocation de 60,000 francs, demandée pour 1853, permettra déjà d'entreprendre les ouvrages les plus urgents.

Cette dépense ne sera d'ailleurs pas infructueuse, car elle aura nécessairement pour résultat d'augmenter la valeur des propriétés auxquelles elle aura été consacrée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^e SECTION. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.

ART. 9. — Canal de Gand au Sas-de-Gand.

Somme demandée : 30,350 francs.

La somme de 30,350 francs, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, est inférieure de 5,998 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	fr.	8,400	»
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale		12,000	»
3 ^o Restauration des bords et talus		7,000	»
4 ^o Acquisition de poutrelles pour l'écluse de navigation du Muyde, à Gand		2,950	»
TOTAL.		30,350	»

Le bail actuel de l'entretien du canal de Gand au Sas-de-Gand expire le 30 avril 1853. Une nouvelle entreprise devra donc, pour 1853, être mise en adjudication publique. On a porté au projet de Budget de cet exercice une somme de 8,400 francs, ce chiffre formant le montant ordinaire de l'estimation des travaux que l'entretien du canal réclame annuellement.

La somme de 12,000 francs, demandée pour le dévasement du canal, est égale aux crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices précédents.

Celle de 7,000 francs, demandée pour la restauration des bords et talus du canal s'élève également au même chiffre que les crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices 1851 et 1852.

Les poutrelles à acquérir au moyen de la somme de 2,950 francs, portée au projet de Budget de 1853, sont nécessaires pour le cas d'un accident aux portes de l'écluse de navigation du Muyde, à Gand. L'expérience faite en 1851, lors de la rupture du poteau-tourillon de l'une des portes, a prouvé la nécessité d'avoir des poutrelles en magasin, si l'on ne veut pas voir interrompre les éclusées et la navigation.

PRODUITS.

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit en 1847.	fr.	26,447	12
Id. id. en 1848.		28,528	69
Id. id. en 1849.		25,708	71
Id. id. en 1850.		27,990	15
Id. id. en 1851.		16,699	21

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10, 11 et 12. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Somme demandée : 45,885 francs.

La somme de 45,885 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une augmentation de 9,600 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire.	fr.	12,585	»
2° Travaux de dévasement.		5,500	»
3° Reconstruction partielle de la charpente du pont tournant de Lanklaer		2,200	»
4° Grosses réparations à faire aux ponts levis de Neeroeteren et de Solt, ainsi qu'aux portes des écluses n° 17 et 18.		3,500	»
5° Construction de 10,000 mètres courants de tunage de 0 ^m 20 à 0 ^m 25 de hauteur, avec rechargement en gravier pour le maintien des talus à la ligne de flottaison		4,500	»
6° Construction d'un pont tournant à Rothem en remplacement du bac de passage (2 ^{me} moitié)		8,800	»
7° Remplacement du pont levis de Borsheim par un pont tournant (2 ^{me} moitié)		8,800	»
	TOTAL.	45,885	»

L'entreprise des travaux d'entretien ordinaire du canal de Maestricht à Bois-le-Duc a été adjugée, moyennant une somme de 85,900 francs (soit fr. 15,985 55 c par an), pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1849 et qui finira le 30 avril 1855.

Pour garantie de la bonne exécution et de la conservation des travaux, une retenue de 10 p. % est opérée sur les sommes payées à compte du prix de cette entreprise.

Cette retenue ne devant être soldée que lors de la réception définitive des travaux, qui sera faite, s'il y a lieu, le 30 avril 1855, époque à laquelle les terrassements et tous les ouvrages du canal devront se trouver dans l'état d'entretien prescrit par le cahier des charges, l'on ne demande au projet de Budget de l'exercice 1855 qu'une somme de 12,585 francs, égale aux $\frac{9}{10}$ de la somme considérée comme formant le prix annuel de l'entreprise.

Les Budgets de 1851 et 1852 ont alloué chacun au Gouvernement un crédit de 5,500 francs, pour l'exécution de dévasements dans le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. Il a été constaté que, indépendamment des travaux qui auront été entrepris au moyen de ces deux sommes, d'autres dévasements devront encore être opérés, et l'on a notamment reconnu que la partie du canal située en aval de l'écluse n° 17, jusqu'à la frontière vers Weert, exige impérieusement un approfondissement dans l'intérêt de la grande navigation. Un nouveau crédit de 5,500 francs est donc demandé au projet de Budget de 1855, pour l'exécution de semblables travaux.

La charpente du pont tournant de Lanklaer se trouve dans un grand état de vétusté et il est indispensable de la renouveler, du moins pour la majeure partie. Une somme de 2,200 francs est demandée à cet effet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les ponts levis de Neeroeteren et de Solt et les portes des écluses n° 17 et 18 sont également en mauvais état. Une somme de 3,500 francs est portée au projet de Budget de 1853, pour l'exécution des réparations qu'ils réclament.

Les berges du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerhaeren, étant formées de sable et de gravier, le passage des bateaux à vapeur et des barques les attaque facilement et des excavations considérables s'y forment. Le moyen le plus facile et le moins coûteux à employer pour la conservation de ces berges à la ligne de flottaison, est la construction de 10,000 mètres courants de tunage, pour l'exécution desquels une somme de 4,500 francs est demandée.

Les deux sommes de 8,800 francs portées au projet de Budget de l'exercice 1853 forment la deuxième moitié de la dépense à laquelle doit donner lieu, d'une part, la construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage qui existe actuellement en cet endroit, et, d'autre part, le remplacement du pont levis de Borsheim par un pont tournant. La première moitié de chacune de ces deux dépenses a été allouée au Budget de 1852.

PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit en 1847.	. . fr.	34,193 99
Id.	id.	en 1848. . . . 31,339 71
Id.	id.	en 1849. . . . 30,263 87
Id.	id.	en 1850. . . . 40,748 06
Id.	id.	en 1851. . . . 36,983 29

ART. 13. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 86,000 francs.

La somme de 86,000 francs, demandée au projet de Budget de 1853, pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, est inférieure de 10,489 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852. Il n'est pas possible de pousser cette réduction plus loin, attendu, d'une part, que de grandes améliorations doivent encore être apportées au canal, et, d'autre part, que les frais d'alimentation seraient nécessairement augmentés dans le cas où, conformément à l'autorisation que lui en donne l'art. 9 de la loi du 20 décembre 1851, le Gouvernement abaisserait de 60 p. % les droits de navigation. Cette mesure aurait immédiatement pour résultat d'amener dans le canal presque tous les bateaux vides revenant de la Scarpe.

PRODUITS.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit en 1847 . . fr.	462,788 36	
Id.	id.	en 1848 463,542 46
Id.	id.	en 1849 475,537 64
Id.	id.	en 1850 471,658 68
Id.	id.	en 1851 460,822 34

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 112,500 francs.

La somme de 112,500 francs, demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une diminution de fr. 26,628 28 c sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire et de dragage dans la province de Hainaut	fr.	70,000	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et de dragage dans la province de Namur.		40,000	»
3° Construction de deux aubettes en maçonnerie pour abriter les préposés à la manœuvre des deux ponts tournants de Charleroy.		2,500	»
TOTAL.		fr.	<u>112,500</u> »

Le bail actuel de l'entretien de la Sambre canalisée expire le 31 décembre 1852. Une nouvelle entreprise devra donc, pour cette époque, être offerte en adjudication publique.

Une somme annuelle de 105,782 francs a été allouée aux Budgets des exercices 1851 et 1852, pour pourvoir à cet entretien. Celle que l'on porte de ce chef au projet de Budget de 1853 s'élève à 110,000 francs.

Les deux aubettes en maçonnerie, pour la construction desquelles une somme de 2,500 francs est demandée, sont indispensables pour abriter les préposés à la manœuvre des deux ponts tournants de Charleroy.

PRODUITS.

La Sambre canalisée a produit en 1847	fr.	755,759	75
Id. id. en 1848		501,093	08
Id. id. en 1849		546,959	66
Id. id. en 1850		551,125	60
Id. id. en 1851		605,076	58

ART. 15. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 65,000 francs.

La somme de 65,000 francs, demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852, et se répartit de la même manière, savoir :

1° Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration	fr.	55,000	»
2° Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage		10,000	»
TOTAL.		fr.	<u>65,000</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'entretien du canal de Charleroy à Bruxelles a été adjugé en deux entreprises, comprenant, l'une, la partie de canal s'étendant sur le territoire de la province de Hainaut, l'autre, la partie située dans la province de Brabant. Ces entreprises sont faites toutes deux, partie à forfait, partie sur bordereau de prix; elles ont pris cours au 1^{er} mai 1851 et finiront, l'une et l'autre, le 30 avril 1854.

Les travaux de pavage, pour l'exécution desquels une somme de 10,000 francs est demandée, formeront la continuation des travaux de même nature entrepris, depuis plusieurs années, dans l'intérêt de l'amélioration du chemin de halage du canal.

PRODUITS.

Le canal de Charleroy à Bruxelles a produit en 1847 . . . fr.	1,655,282	46
Id. id. en 1848 . . .	1,554,962	78
Id. id. en 1849 . . .	1,078,168	05
Id. id. en 1850 . . .	1,095,692	91
Id. id. en 1851 . . .	1,172,865	84

ART. 16. — *Escaut.*

Somme demandée : 34,925 francs.

La somme de 34,925 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une augmentation de 11,577 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

La somme demandée se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Travaux d'entretien dans la province de Hainaut . . . fr.	10,000	»
2 ^o Id. dans la Flandre orientale	8,200	»
3 ^o Id. dans la province d'Anvers	5,000	«
4 ^o Complément du pavage au quai du Rhin à Anvers.	7,800	»
5 ^o Entretien de la digue de la Tête-de-Flandre à Zwyndrecht	200	»
6 ^o Entretien des canaux de dérivation dits de <i>Melsen</i> et de <i>Zwarte Coppensbeke</i>	2,200	»
7 ^o Acquisition de poutrelles pour l'écluse établie sur le canal de dérivation dit de <i>Zwynærde</i>	175	»
8 ^o Établissement de deux passerelles sur le Vieil-Escaut, à Petegem.	900	»
9 ^o Dévasement en amont du pont du Strop.	450	»
TOTAL. . . . fr.	34,925	»

La somme de 10,000 francs, destinée à pourvoir à l'exécution des travaux ordinaires d'entretien de l'Escaut dans la province de Hainaut, pendant l'année 1853, est égale au crédit alloué, pour cet objet, au Budget de 1852.

Le bail de l'entretien de l'Escaut, dans la Flandre orientale, expirant le 30 avril 1853, une nouvelle entreprise devra, pour cette époque, être mise en adjudication publique. Le prix annuel que comporte ce bail n'est que de 6,348 francs, tandis que le crédit demandé pour 1853 s'élève à 8,200 francs. Cette augmentation provient d'abord de ce qu'il y aura à entretenir un plus grand nombre d'ouvrages d'art, tels que ponts et pieux de halage, poteaux à roulettes, etc., et ensuite, de ce

NOTE PRÉLIMINAIRE.

que la somme dont on peut actuellement disposer pour entretenir l'Escaut à sa profondeur normale, dans l'intérieur de la ville de Gand, a été reconnue insuffisante.

La somme de 5,000 francs, demandée pour l'entretien de l'Escaut dans la province d'Anvers, est égale au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1852.

Les fonds alloués pour la construction des débarcadères au quai du Rhin, à Anvers, n'ont permis d'établir, aux abords de ces ouvrages, que des chaussées étroites. Cependant, de nombreuses marchandises sont constamment déposées dans les intervalles existant entre ces chaussées, où, à la moindre pluie, elles se trouvent embourbées et sujettes ainsi à de grandes détériorations. Il importe donc de procéder au pavage de ces intervalles; cette mesure indispensable, pour la mise à exécution de laquelle une somme de 7,800 francs est demandée, aura encore pour conséquence favorable de faciliter l'enlèvement des marchandises.

Le projet de Budget de 1853 comprend une somme de 200 francs pour l'entretien de la digue établie en avant de la Tête-de-Flandre. Un semblable crédit a été alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1852.

L'enlèvement des envasements des canaux de dérivation dits de *Melsen* et de *Zwarte Coppensbeke*, et la restauration de même que la consolidation de leurs bords exigeront, pendant quelques années, des travaux dont la dépense s'élèvera au moins, en 1853, à la somme de 2,200 francs dont on demande l'allocation.

Une somme de 175 francs est portée au projet de Budget de l'exercice 1853 pour être affectée à l'acquisition de poutrelles destinées à la manœuvre de l'écluse établie sur le canal de dérivation dit de *Zwynuerde*. Au moyen de ces poutrelles, on pourra fermer l'écluse et empêcher l'Escaut de pénétrer dans le canal en été. On prévient par là l'envasement de la partie de la rivière comprise entre les deux extrémités du canal.

Un autre crédit de 900 francs est demandé pour l'établissement de deux passerelles sur le Vieil-Escaut, à Petegem. Le halage est interrompu deux fois à la rencontre de ce cours d'eau et de l'Escaut. Il est désirable, pour la navigation, que cet inconvénient disparaisse.

En amont du pont du Strop, près de Gand, il se forme un envasement que l'on doit enlever, dans l'intérêt de la navigation. Une somme de 450 francs est demandée à cet effet.

PRODUITS.

L'Escaut a produit en 1847	fr.	105,242 22
Id. en 1848		89,192 07
Id. en 1849		99,626 71
Id. en 1850		104,989 99
Id. en 1851		121,133 81

ART. 17. — *Lys*.

Somme demandée : 84,005 francs.

La somme de 84,005 francs, demandée pour le service de la *Lys*, présente une diminution de fr. 54,328 33 c' sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des écluses, ponts, etc., de la partie de la rivière située dans la Flandre occidentale. fr.	7,500	»
2° Entretien extraordinaire de la même partie de rivière	9,800	»
3° Réparation et entretien des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique.	1,800	»
4° Travaux d'entretien dans la Flandre orientale.	15,000	»
5° Construction de ponts de halage sur des ruisseaux affluents à la Lys.	10,505	»
6° Reconstruction du pont dit <i>Hooge Brugge</i> , en aval de l'écluse d'Harlebeke	40,000	»
7° Renouvellement de la charpente, des coulisses, des vannes et des montants de l'écluse de décharge du Tolhuis, à Gand.	1,600	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	84,005	»
	<hr/>	

Trois sommes distinctes ont été portées au projet de Budget de 1855 : 1° pour l'entretien ordinaire des ouvrages de la partie de la Lys située dans la Flandre occidentale; 2° pour l'entretien extraordinaire de cette même partie de la rivière; et 3° pour la réparation des ponts établis à Wervicq et à Warneton, sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique. Ces trois sommes réunies forment un total de 19,100 francs, qui dépasse de 1,000 francs le crédit unique alloué pour les mêmes objets au Budget de 1852. Cette différence provient de ce que la somme à affecter à l'entretien des ponts de Wervicq et de Warneton a été portée de 800 à 1,800 francs, à cause des réparations que réclament ces ouvrages d'art.

Le bail actuel de l'entretien de la Lys dans la Flandre orientale expire le 30 avril 1855. Une nouvelle entreprise devra, par conséquent, être adjugée pour 1855. On a porté au projet de Budget de cet exercice une somme de 15,000 francs, ce chiffre formant le montant ordinaire de l'estimation des travaux que l'entretien de la Lys dans la Flandre orientale exige annuellement.

Une somme de 10,505 francs est demandée pour la construction de ponts sur les ruisseaux affluents à la Lys dans la Flandre occidentale. Ces ponts sont indispensables pour assurer le service de halage et l'établissement en est vivement réclamé. Il en a déjà été construit, dans le même but, dans la Flandre orientale.

Le pont dit *Hooge Brugge*, situé en aval de l'écluse d'Harlebeke, est dans un état tel qu'on s'est vu forcé, afin d'éviter des accidents, de limiter le passage aux voitures légères. Il doit, de toute nécessité, être reconstruit promptement et une somme de 40,000 francs est, en conséquence, demandée pour l'exécution de ce travail.

La charpente des coulisses, des vannes et des montants de l'écluse de décharge du Tolhuis, à Gand, se trouve dans un état de vétusté tel qu'elle doit absolument être renouvelée. Une somme de 1,600 francs est portée, à cet effet, au projet de Budget de l'exercice 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

La Lys a produit en 1847.	fr.	69,538 75
Id. en 1848.		54,042 95
Id. en 1849.		54,075 65
Id. en 1850.		58,977 65
Id. en 1851.		60,725 28

ART. 18. — *Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.*

Sommé demandée : 220,000 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est la même que celle qui figure au Budget de 1852.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien et travaux ordinaires aux chemins de halage.	fr.	20,000	»
2° Travaux d'amélioration		200,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	220,000	»
		<hr/>	

Les travaux à entreprendre, au moyen de la somme de 200,000 francs, auront pour objet la continuation des améliorations apportées, depuis 1840, au régime de la Meuse et au chemin de halage de ce fleuve.

PRODUITS.

La Meuse a produit en 1847.	fr.	81,608 67
Id. en 1848.		54,505 02
Id. en 1849.		66,271 25
Id. en 1850.		71,912 95
Id. en 1851.		66,149 75

ART. 19. — *Meuse dans la province du Limbourg.*

Somme demandée : 100,000 francs.

La somme de 100,000 francs, demandée pour le service de la Meuse, dans la province du Limbourg, est inférieure de 20,000 francs au crédit alloué au Budget de 1852.

Elle se répartit comme suit :

1° Entretien des ouvrages de défense et du chemin de halage; travaux d'amélioration et de consolidation	fr.	60,000	»
2° Réparation des parties dégradées de la rive		40,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	100,000	»
		<hr/>	

La somme de 60,000 francs, demandée pour l'entretien du chemin de halage de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la rive gauche et des travaux de défense, exécutés à la même rive depuis 1840, est égale aux crédits alloués, de ce chef, aux Budgets de 1851 et 1852. Elle doit être considérée comme un chiffre normal.

Une somme de 40,000 francs est demandée pour la continuation des travaux de réparation et d'amélioration à entreprendre pour remédier aux dégradations causées par les crues de la Meuse aux rives de la partie de cette rivière qui traverse le Limbourg. Un premier crédit de 60,000 francs, égal aux $\frac{2}{3}$ de la dépense à faire, a été alloué au Budget de 1852, pour l'exécution de ces travaux.

ART. 20. — *Dendre.*

Somme demandée : fr. 20,791 56 c'.

La somme demandée pour le service de la Dendre s'élève à fr. 20,791 56 c', et présente une diminution de 6,743 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien dans la province de Hainaut.	fr.	3,000	»
2° Id. dans la Flandre orientale.		7,250	»
3° Id. extraordinaire et d'amélioration dans la province de Hainaut.		5,315	»
4° Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont.		846	56
5° Coulage de blocailles en aval de l'écluse d'amont et d'aval de Denderleeuw		1,400	»
6° Enlèvement d'atterrissements.		3,000	»
TOTAL.		20,791	56

La somme de 3,000 francs demandée pour l'entretien de la Dendre, dans la province de Hainaut, est égale à celle qui a été allouée, de ce chef, pour l'exercice 1852.

Le bail actuel de l'entretien de la Dendre, dans la Flandre orientale, expire le 30 avril 1853. Une nouvelle entreprise doit donc, pour 1853, être mise en adjudication publique. La somme de 7,250 francs, portée au projet de Budget de cet exercice, forme le montant ordinaire de l'estimation des travaux que l'entretien de cette partie de la rivière réclame chaque année.

Les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration à exécuter à la Dendre, dans la province de Hainaut, au moyen de la somme de 5,315 francs, portée à cet effet au projet de Budget 1853, sont indispensables, les uns, dans l'intérêt de la conservation des rives, les autres, dans l'intérêt de la navigation. Ces travaux consisteront :

- 1° Dans l'établissement d'un mur de soutènement le long de la rive gauche du bassin de Bilhée;
- 2° Dans la construction d'un pont de halage sur le ruisseau du Vieux-Pont;
- 3° Dans la construction d'un pont de halage dans le bief de Tenre;
- 4° Dans la reconstruction du pont de halage établi sur la dérivation du moulin de Tenre;
- 5° Dans l'établissement d'un perré en amont de l'écluse d'Isière;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6° Dans l'élargissement de la rivière pour faciliter la marche des bateaux en aval du pont Hatot.

Le projet de Budget de l'exercice 1853 comprend la somme de fr. 846 56 c., payée annuellement, à titre d'indemnité, au propriétaire du moulin de Grammont, pour les manœuvres qu'il opère dans l'intérêt de la navigation.

Une somme de 1,400 francs est demandée pour pourvoir au coulage de blocailles à l'écluse de Denderleeuw. Ces blocailles sont nécessaires pour combler et arrêter des affouillements qui se sont formés au pied du radier de l'écluse.

Enfin, une somme de 3,000 francs est destinée à l'enlèvement d'atterrissements. Ce travail est nécessaire pour assurer la marche des bateaux.

PRODUITS.

La Dendre a produit en 1847	fr.	24,215 79
Id. en 1848		19,619 21
Id. en 1849		19,486 18
Id. en 1850		20,414 58
Id. en 1851		19,102 79

Art. 21. — *Rupel.*

Somme demandée : 135,000 francs.

L'allocation demandée pour le service du Rupel est supérieure de 127,000 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852. Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	10,000 »
2° Construction et prolongement de différents épis.		5,000 »
3° Élargissement et redressement du coude de Wintham.		120,000 »
TOTAL.		<u>135,000 »</u>

Une somme de 10,000 francs est demandée pour l'exécution des travaux d'entretien ordinaire. Cette somme, supérieure de 2,000 francs au crédit alloué pour 1852, par suite de la grande extension des travaux, doit suffire à l'entretien et à la conservation des ouvrages établis.

L'expérience démontre que les épis satisfont parfaitement à leur destination, mais qu'il est nécessaire d'en établir quelques nouveaux, entre ceux que l'on a construits jusqu'à ce jour, et de prolonger plusieurs de ces ouvrages. Une somme de 5,000 francs est demandée à cet effet.

La profondeur du Rupel dans la concavité du coude de Wintham, au pied même de la grande digue d'hiver qui défend les polders de Hingene et de Bornhem, est devenue très-inquiétante. Il est de toute nécessité, pour prévenir des accidents graves, que la rivière soit reportée vers la droite. Ce travail, pour l'exécution duquel on demande une somme de 120,000 francs au projet de Budget de 1853, est non-seulement indispensable et urgent, au point de vue de la sécurité des polders riverains, mais le redressement du coude de Wintham aura, en outre, pour résultat d'agir efficacement sur le banc de Niel et d'améliorer considérablement la navigation du Rupel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 113,000 francs.

Le crédit de 113,000 francs, demandé pour le service de la Dyle et du Demer, se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	13,000	»
2° Travaux extraordinaires pour obvier aux inondations		100,000	»
TOTAL.		<u>113,000</u>	»

La somme de 13,000 francs, destinée aux travaux d'entretien ordinaire, est égale au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1852.

Le crédit de 100,000 francs, demandé pour l'exécution de travaux d'amélioration à la Dyle et au Demer, présente également le même chiffre que le crédit alloué, pour les mêmes travaux, au Budget de 1852.

PRODUITS.

Le Demer a produit en 1847	fr.	5,269	08
Id. en 1848		5,630	06
Id. en 1849		4,717	98
Id. en 1850		5,201	84
Id. en 1851		5,602	28

ART. 23. — *Senne.*

Somme demandée : 2,250 francs.

La somme de 2,250 francs, demandée pour le service de la Senne, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852, et est destinée au paiement du loyer de la maison qui sert de logement à l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries établies à Vilvorde, et à l'entretien des ouvrages d'art établis par le Gouvernement sur le cours de la rivière.

ART. 24. — *Canaux de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 105,000 francs.

La somme de 105,000 francs, demandée pour le service des canaux de Gand à Ostende, dépasse de 58,821 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale	fr.	7,400	»
2° Id. dans la Flandre occidentale		19,600	»
3° Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus		7,000	»
A REPORTER.		<u>54,000</u>	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	34,000 »
4°	Approfondissement de la branche de canal portant de Slykens et aboutissant à Ostende	22,000 »
5°	Réparations extraordinaires aux quais dans la traverse de Bruges (part de l'État)	4,000 »
6°	Reconstruction de la voûte du siphon en amont du pont de Stalhille	9,000 »
7°	Reconstruction du pont levis à deux volées, dit : <i>Pont de la Chapelle</i> , à l'origine de la branche du canal de Bruges à Ostende, comprise entre Slykens et Ostende	50,000 »
8°	Renouvellement du pont tournant sur l'écluse de la porte de Damme et reconstruction des murs d'évasement et de la plate-forme	6,000 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>105,000 »</u>

Le bail actuel de l'entretien de la partie du canal de Gand à Bruges, située dans la Flandre orientale, expire le 30 avril 1853. Une nouvelle entreprise devra donc, pour 1853, être mise en adjudication. On a porté au projet de Budget de cet exercice une somme de 7,400 francs, ce chiffre formant le montant ordinaire de l'estimation des travaux que réclame annuellement l'entretien du canal de Gand à Bruges, dans la Flandre orientale.

Le bail de l'entretien de la partie des canaux de Gand à Ostende, située dans la Flandre occidentale, finit le 31 mai 1852. Le montant annuel de cette entreprise était de 19,600 francs. On estime qu'au moyen de cette somme annuelle, on pourra pourvoir à l'entretien des canaux de Gand à Ostende, dans la Flandre occidentale, pendant un nouveau bail. On la demande donc au projet de Budget de 1853.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal de Bruges à Ostende, au moyen du crédit de 7,000 francs porté au projet de Budget de l'exercice 1853, formeront la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures. Le crédit alloué, pour ces travaux, au Budget de 1852, s'élève à 9,000 francs.

L'approfondissement de la branche de canal partant de Slykens et aboutissant à Ostende est nécessaire, afin de mettre cette partie de canal à la même profondeur que celle qui existe entre Slykens et Bruges. C'est par cette branche que les navires se rendent dans les bassins d'Ostende et en sortent pour se diriger vers Bruges. Ce travail sera exécuté au moyen de la somme de 22,000 francs demandée, à cet effet, au projet de Budget de 1853.

En vertu d'une convention (1) intervenue entre le Département des Travaux publics et l'Administration communale de Bruges, les travaux d'entretien d'une partie des quais de cette ville doivent s'exécuter à frais communs. La somme de 4,000 francs que l'on demande représente la quote-part à concurrence de

(1) Cette convention a été publiée dans les Développements présentés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1851. (Pages 28, 29 et 30.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

laquelle on présume que l'État devra intervenir dans les frais des travaux à entreprendre en 1853.

Pour éviter qu'un accident n'arrive au siphon existant en amont du pont de Stalhille, il est nécessaire que la partie de la voûte correspondant au plafond du canal soit reconstruite. Ce travail est très-urgent et l'on demande en conséquence un crédit de 9,000 francs pour sa mise à exécution.

Le pont levé à deux volées dit : *Pont de la Chapelle*, situé à l'origine de la branche du canal de Bruges à Ostende, comprise entre cette dernière ville et Slykens, est dans un état complet de vétusté. Une somme de 30,000 francs, destinée à la reconstruction de cet ouvrage, est donc portée au projet de Budget de 1853.

Une somme de 6,000 francs est demandée pour le renouvellement du pont tournant établi sur l'écluse de la porte de Damme, à Bruges, et la reconstruction des murs d'évasement et de la plate-forme de cet ouvrage d'art.

Ce pont est dans un très-mauvais état; le renouvellement en est indispensable.

PRODUITS.

Les canaux de Gand à Ostende ont produit en 1847.	fr.	23,798	54
Id.	id.	en 1848.	22,323	96
Id.	id.	en 1849.	23,656	70
Id.	id.	en 1850.	28,060	72
Id.	id.	en 1851.	27,350	04

ART. 25. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 28,500 francs.

La somme demandée au projet de Budget 1853 est inférieure de 11,084 francs au crédit alloué au Budget de 1852.

Elle est destinée à faire face aux dépenses dont l'énumération suit :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	14,000	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.		14,500	»
TOTAL.	fr.	28,500	»

Le bail de l'entretien du canal de Mons à Condé a pris fin le 31 décembre 1851. La mise en adjudication publique d'une nouvelle entreprise de cinq années, prenant cours à cette époque et expirant le 31 décembre 1856, a été ordonnée.

La somme de 14,000 francs demandée pour l'entretien ordinaire du canal dépasse de 4,000 francs le crédit alloué, pour le même objet, au Budget de 1852. Les pertes essayées par le dernier entrepreneur et les attachements que l'on a tenus ont prouvé que le chiffre porté au projet de Budget de 1853 est loin d'être exagéré.

La somme de 14,500 francs, demandée pour l'exécution de travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, présente une diminution de 3,784 francs sur l'allocation portée, pour travaux de même nature, au Budget de 1852. On n'a pu pousser cette réduction plus loin, à cause qu'il sera indispensable d'établir des perrés pour protéger la rive droite du canal entre l'écluse des Herbières et le pont de Thulin.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Le canal de Mons à Condé a produit en 1847. fr.	228,484 05
Id. id. en 1848.	194,127 69
Id. id. en 1849.	207,942 86
Id. id. en 1850.	221,124 11
Id. id. en 1851.	211,419 02

ART. 26. — *Canal de la Campine.*

Somme demandée : 53,730 francs.

La somme de 53,730 francs, demandée au projet de Budget de l'exercice 1853, pour le service du canal de la Campine, est inférieure de 4,370 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 ^{re} et 2 ^e sections fr.	46,570 »
2° Construction de murs en maçonnerie de briques, en remplacement des palées de rive en charpente des ponts n ^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.	720 »
3° Renouvellement des bermes en fascinage du grand bassin de Lommel et de celles du chemin de halage sous les ponts suspendus.	840 »
4° Construction d'un appentis aux maisons des préposés à la recette et à la manœuvre du pont éclusé n ^o 1 et du pont n ^o 8. .	1,000 »
5° Acquisition d'une chaloupe neuve avec tous ses agrès. . .	600 »
6° Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale.	4,000 »
TOTAL. fr.	<u>53,730 »</u>

L'entreprise de l'entretien de la première section du canal de la Campine a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 11,470 francs, pour un terme de cinq ans, qui a pris cours le 1^{er} mai 1851. Une somme de 35,100 francs est, comme en 1852, jugée nécessaire pour l'entretien de la deuxième section de ce canal. Ces deux sommes réunies forment le chiffre de 46,570 francs que comprend le projet de Budget de 1853, et qui est inférieur de 3,530 francs au crédit alloué au Budget de 1852 pour l'entretien des deux sections.

Toutes les palées de rive des ponts levis de la première section sont en très-mauvais état et il est indispensable de les reconstruire. Il vaut mieux les refaire en maçonnerie qu'en bois, attendu qu'elles seront plus durables, sans que la dépense soit augmentée. Celle-ci sera couverte au moyen du crédit de 720 francs demandée à cet effet au projet de Budget de 1853.

Les bermes en fascinage du grand bassin de Lommel et celles du chemin de halage existant sous les ponts suspendus de la 1^{re} section sont dans l'état de dégradation le plus complet. Le renouvellement en étant dès lors indispensable, une somme de 840 francs est demandée pour l'exécution de ce travail.

Les maisons des pontonniers-receveurs aux ponts n^{os} 1 et 8 ne sont pas plus grandes que celles des autres pontonniers, de sorte que ces agents n'ont aucune

NOTE PRÉLIMINAIRE.

place disponible pour tenir leurs bureaux. Afin de remédier à cet inconvénient, on se propose d'adosser à chaque maison un petit bâtiment de 3 mètres de longueur sur 2^m50 de largeur. Une somme de 1,000 francs est demandée pour la mise à exécution de ce projet.

La chaloupe actuelle, qui a quatorze années de service, est en très-mauvais état. Il en faut nécessairement une nouvelle pour faire les sondages mensuels sur le canal, dans le but de s'assurer s'ils a partout une profondeur convenable. La somme de 600 francs portée au projet de Budget de 1853 permettra d'opérer cette acquisition.

Une somme de 4,000 francs est demandée pour la continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes. La somme consacrée à ce travail par le Budget de 1852 s'élève à 8,000 francs.

PRODUITS.

Le canal de la Campine a produit en 1847.	fr.	14,499 66
Id. en 1848.		17,395 59
Id. en 1849.		18,199 52
Id. en 1850.		20,967 96
Id. en 1851.		26,160 73

ART. 27. — Canal d'embranchement vers Turnhout.

Somme demandée : 12,650 francs.

La somme de 12,650 francs, demandée pour le service du canal d'embranchement vers Turnhout, est égale au crédit alloué au Budget de 1852.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Entretien des terrassements et des ouvrages d'art	fr.	9,650	»
2° Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale.		3,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	12,650	»

La somme de 9,650 francs, demandée pour l'entretien des terrassements et des ouvrages d'art du canal d'embranchement vers Turnhout, est égale au crédit alloué au Budget de 1852.

Il est indispensable de continuer le rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues. Une somme de 3,000 francs est demandée à cet effet.

PRODUITS.

Les droits de navigation sur le canal d'embranchement vers Turnhout se sont élevés en 1847 à	fr.	1,553 41
Id. en 1848 à		2,544 29
Id. en 1849 à		2,982 23
Id. en 1850 à		2,036 95
Id. en 1851 à		3,619 21

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 20,500 francs.

La somme de 20,500 francs demandée au projet de Budget de l'exercice 1853 est inférieure de 64,900 francs au crédit alloué au Budget de 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	fr.	11,500	»
2 ^o Construction d'une maison à l'usage du préposé à la manœuvre de l'écluse n° 5		3,500	»
3 ^o Renouvellement des portes d'aval de l'écluse n° 4		1,500	»
4 ^o Reconstruction des bajoyers de l'écluse n° 5		4,000	»
TOTAL	fr.	20,500	»

La somme de 11,500 francs, demandée pour l'entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues, est égale au crédit alloué, de ce chef, au Budget de l'exercice 1852.

L'agent préposé à la manœuvre de l'écluse n° 5 habite une baraque en planches. Une somme de 3,500 francs est demandée, afin de pouvoir construire pour cet agent une habitation convenable.

Les portes d'aval de l'écluse n° 4 sont en très-mauvais état. Le renouvellement en étant indispensable, une somme de 1,500 francs a été portée au projet du Budget de 1853, pour pourvoir à l'exécution de ce travail.

Un mouvement qui tend à rapprocher les bajoyers de l'écluse n° 5 s'est produit dans ces ouvrages. Un crédit de 3,500 francs a été alloué au Budget de l'exercice 1851 pour le redressement de ces bajoyers, mais cette opération a pu être remise et remplacée par des travaux d'exhaussement de digues. En 1853, il sera prudent de procéder à une reconstruction complète, attendu que, indépendamment de la flèche qu'ils présentent, les bajoyers se trouveront alors dans un très-mauvais état, par la décomposition, fort avancée déjà, de tous les bois au-dessus des eaux d'étiage. Le projet de Budget de 1853 comprend une somme de 4,000 francs destinée à l'exécution de ce travail.

PRODUITS.

La Petite-Nèthe canalisée a produit en 1847.	fr.	20,364	38
Id. id. en 1848.		16,231	25
Id. id. en 1849.		23,336	86
Id. id. en 1850.		26,655	43
Id. id. en 1851.		20,482	78

ART. 29. — *Moervaert.*

Somme demandée : 50,700 francs.

La somme de 50,700 francs demandée pour le service du Moervaert au projet de Budget de 1853, est inférieure de 5,149 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	2,200	»
2° Travaux de dévasement		1,500	»
3° Construction d'une écluse avec pont levis à Dacknam et d'une éclusette de 3 ^m 50 d'ouverture à l'origine de la Zuidleede		47,000	»
TOTAL.		fr.	50,700

Le bail de l'entretien du canal le Moervaert expirant le 30 avril 1855, une nouvelle entreprise, prenant cours à cette époque, devra être mise en adjudication publique. La somme de 2,200 francs, portée au projet de Budget de 1855, est égale au montant ordinaire de l'estimation de la dépense annuelle qu'occasionne cet entretien.

Les travaux de dévasement, pour l'exécution desquels une somme de 1,500 francs est demandée, sont nécessaires pour maintenir la profondeur normale dans le canal et faciliter la navigation.

La vallée du Moervaert étant située en partie au-dessous du niveau des hautes marées de la Durme, il en résulte que les terrains situés dans cette vallée sont fréquemment inondés par l'obstacle que forment ces marées à l'écoulement des eaux. L'écluse à construire à Dacknam, au moyen du crédit de 47,000 francs, porté au projet de Budget de 1855, sera garnie de portes à flots; elle s'opposera donc à l'entrée de la marée haute et facilitera ensuite la décharge des eaux intérieures.

L'éclusette à établir, au moyen de ce même crédit de 47,000 francs, à l'origine de la Zuidleede, a pour but de prévenir le débordement de ce cours d'eau, lorsqu'on est obligé de se servir du Moervaert pour la décharge des eaux d'hiver venant de Gand par le canal de Terneuzen.

PRODUITS.

Le Moervaert a produit en 1847	fr.	5,075	48
Id. en 1848		5,787	71
Id. en 1849		5,257	37
Id. en 1850		6,533	07
Id. en 1851		4,416	80

ART. 30. — Canal de Deynze à Schipdonck.

Somme demandée : 5,000 francs.

Comme tous les travaux de construction du canal de Deynze à Schipdonck sont achevés ou sur le point de l'être, à l'exception du barrage de Nevele, l'entretien des terrassements, des ouvrages d'art, etc., sera à charge de l'État à partir de 1853. La somme de 5,000 francs, demandée à cet effet, a été jugée nécessaire. Elle dépasse de 1,500 francs le crédit alloué au Budget de 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 17,000 francs.

La somme de 17,000 francs, demandée pour le service du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges, dépasse de 8,000 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	9,000	»
2° Construction d'une éclusette de secours, hors de la porte de Damme, à Bruges, dans la digue gauche du canal latéral au canal du sud, pour servir à l'écoulement des eaux qui alimentent le moulin du sieur Wiellemaecker		8,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	17,000	»
		<hr/>	

Chacun des Budgets des exercices 1851 et 1852 ne comprend qu'un crédit de 9,000 francs, uniquement destiné à l'exécution de travaux d'entretien ordinaire. L'allocation demandée pour l'exécution de semblables travaux en 1853, s'élève également à ce chiffre de 9,000 francs.

Indépendamment de cette somme, on en a porté une de 8,000 francs au projet de Budget de 1853, pour la construction d'une éclusette de secours, hors de la porte de Damme, à Bruges, dans la digue gauche du canal latéral au canal du sud, pour servir à l'écoulement des eaux qui alimentent le moulin du sieur Wiellemaecker. L'établissement de cette éclusette est reconnu nécessaire, pour pouvoir, lors des grandes crues et lorsque le canal du sud s'élève à une côte trop considérable, évacuer une partie de ses eaux dans le canal d'Ostende, qu'on tient, dans ces circonstances, à un point inférieur à la haute côte du canal du sud. A l'époque de la crue du mois de mai 1850, on s'est vu forcé de couper la digue du canal du sud, à l'endroit où l'on propose d'établir l'éclusette, afin d'empêcher l'inondation de la commune de S^{te}-Croix.

ART. 32. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 125,000 francs.

La somme de 125,000 francs, demandée pour le service du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	fr.	25,000	»
2° Travaux extraordinaires		100,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	125,000	»
		<hr/>	

La première de ces deux sommes dépasse de 10,000 francs l'unique crédit qu'affecte au service du canal latéral à la Meuse, le Budget de 1852 et qui n'a été alloué

NOTE PRÉLIMINAIRE.

que pour l'exécution exclusive des travaux d'entretien. Cette augmentation a été reconnue nécessaire.

Le terrain dans lequel le canal latéral à la Meuse a été creusé est composé de gravier. Il en est résulté que, sur quelques points, le plafond du canal ne s'est pas trouvé imperméable et que des filtrations s'y sont produites. L'exécution de certains travaux est indispensable pour remédier à ces filtrations, que l'introduction, dans les graviers, des sédiments vaseux que transportent avec elles les eaux de la Meuse fera disparaître complètement avec le temps. Un crédit de 100,000 francs est demandé au projet de Budget de 1853 pour ces travaux, qui doivent avoir pour but, d'une part, de hâter la formation d'une couche de terre imperméable sur le fond du canal, et, d'autre part, d'établir des rigoles destinées à l'écoulement des eaux de filtration provenant du canal et qui pourraient être nuisibles aux propriétés riveraines.

PRODUITS.

Le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, a produit, depuis le 21 octobre 1850, jour de son ouverture, jusqu'au 31 décembre suivant, une somme de fr. 6,300 55 c.

La recette effectuée pendant l'année 1851 s'élève à fr. 34,003 63 c.

ART. 33. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État et entretien de celles y existantes. fr.	25,500	»
2° Frais de surveillance extraordinaire.	1,500	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	25,000	»

ART. 34. — *Frais d'études.*

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs, demandée pour les frais d'études et de levée de plans, l'achat et la réparation d'instruments est égale au crédit alloué, de ce chef, au Budget de 1852.

ART. 35. — *Service des bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 20,000 francs.

La somme de 20,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué au Budget de 1852, pour le même service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1847. . . . fr.	88,544	77
Id. en 1848.	84,852	49
Id. en 1849.	77,880	42
Id. en 1850.	104,249	60
Id. en 1851.	100,427	93

ART. 36. — *Poldres.*

Somme demandée : 2,000 francs.

La somme de 2,000 francs que l'on demande est destinée à être allouée à la direction du poldre de Lillo, à titre de subside, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de la partie de la nouvelle digue qu'elle est chargée de maintenir en bon état.

L'allocation de ce subside a été stipulée dans une convention intervenue, le 27 novembre 1849, entre le Département des Travaux publics et la direction du poldre de Lillo, et approuvée par arrêté royal du 26 décembre suivant.

Aux termes de cette convention, la direction du poldre de Lillo a repris, à ses frais, risques et périls, et sur le pied existant avant les événements de 1850, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du poldre, tant de ceux qui existaient avant l'époque précitée, que de ceux qui ont été construits depuis lors et dont remise n'a pas été faite au Département de la Guerre, et ce moyennant l'allocation d'un subside annuel de 2,000 francs, à compter du 1^{er} janvier 1850 jusqu'au 1^{er} janvier 1855. Ce subside est payé dans le quatrième trimestre de chaque exercice.

ART. 37. — *Canal de Stekene.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Depuis l'année 1842, des démarches ont été faites, à différentes reprises, tant auprès de la Législature qu'auprès du Gouvernement, à l'effet d'obtenir que le canal de Stekene fût recreusé aux frais de l'État.

Ce canal, formant une voie navigable, dont l'utilité est restreinte à la localité qu'elle traverse, le Gouvernement a cru devoir ne point accéder à cette demande, mais il a offert à la commune de Stekene de lui allouer un subside de 10,000 francs, dans le cas où elle se serait chargée de l'exécution du travail, sous la surveillance de l'administration des ponts et chaussées.

Dans sa séance du 21 décembre 1850, la Chambre des Représentants a été saisie d'un amendement qui tendait à faire exécuter, aux frais exclusifs du trésor, le recreusement du canal de Stekene; mais, à la suite des explications qui lui ont été données par le Cabinet, la Chambre a repoussé cet amendement.

Dans la séance du 20 décembre 1851, de nouvelles instances ont été faites pour obtenir que l'État prit le travail à sa charge, et l'on a ajouté alors que la commune était disposée à intervenir dans la dépense. Cette circonstance a déterminé le Gouvernement à déclarer que la demande de la commune de Stekene serait examinée de nouveau et que, si la chose était possible, on porterait, au projet de Budget

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 1853, un crédit destiné à satisfaire au désir manifesté tous les ans au sein de la Chambre.

Un semblable crédit figure, en effet, à ce projet de Budget ; mais on a cru devoir maintenir la résolution de ne faire intervenir l'État dans le recreusement du canal de Stekene que par l'allocation d'un subside, attendu que s'il se chargeait de ce travail, même avec le concours de la commune, il poserait un précédent qui pourrait être invoqué plus tard et devenir pour l'État une source de difficultés et de dépenses.

Il a paru aussi que la somme, à concurrence de laquelle le Gouvernement a proposé, dès le principe, de faire contribuer l'État dans la dépense, constituerait un subside très-équitable, le canal de Stekene ne présentant aucun caractère d'intérêt général et étant, en définitive, devenu une véritable impasse, depuis que les communications qu'il avait autrefois avec la ville de Hulst et de là avec toutes les eaux de la Zélande, ont été totalement supprimées, soit par la main des hommes, soit par l'effet d'ensablements naturels.

Pour les motifs qui précèdent, on propose de formuler ainsi le crédit demandé :
Canal de Stekene. — Subside pour le recreusement de ce canal. fr. 10,000 »

4^{me} SECTION. — Ports et côtes.ART. 58. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : fr. 157,832 50 c.

La somme de fr. 157,832 50 c., demandée pour le service du port d'Ostende, présente une diminution de 11,200 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1852.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1^o Entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 2^o Entretien des écluses des bassins de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État ; les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la ville d'Ostende, sont les travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce.

La charge d'entretien de ces différents ouvrages a été réglée par un arrêté du Roi des Pays-Bas, du 6 juin 1821. En ce qui concerne l'arrière-port d'Ostende et les écluses de Slykens, les dispositions de cet arrêté ont été modifiées par la loi du 22 avril 1849, portant fixation du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1849. L'arrêté royal du 6 juin 1821 mettait moitié à charge de l'État, moitié à charge de la province, l'entretien de ces derniers ouvrages ; mais la loi du 22 avril 1849 a décidé que, à partir du 1^{er} janvier de cette même année, l'État y pourvoirait seul.

La somme demandée pour le port d'Ostende se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien de l'avant-port.	fr.	54,800	»
2 ^o Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens.		8,500	»
		43,300	»
A REPORTER.	fr.	43,300	»

NOTE PRÉLIMINAIRE

REPORT. fr.	45,300	»
3° Entretien des écluses du bassin de commerce.	532	50
4° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans	4,000	»
5° Reconstruction en maçonnerie du quai en charpente qui fait face au bureau du pilotage.	85,000	»
6° Construction d'un mur de soutènement en maçonnerie, avec fondation en charpente, à l'aval et du côté droit du déversoir du contredam	8,000	»
7° Prolongement du quai des bateaux à vapeur (complément de la dépense).	17,000	»
TOTAL. fr.	157,832	50

L'entretien de l'avant-port a été adjugé pour un terme de cinq années, finissant le 31 mai 1856, moyennant une somme de 54,800 francs par an. Le bail précédent, qui a expiré le 31 mai 1851, comportait une somme annuelle de 59,500 francs. Entre le montant de ces deux entreprises, il y a donc, en faveur de l'État, une différence de 4,500 francs. Bien que les quantités d'ouvrages à exécuter pendant chaque campagne soient restées à peu près les mêmes, on devait, au lieu d'espérer cette réduction, s'attendre à ne voir soumissionner la nouvelle entreprise que moyennant une somme plus élevée que le prix de l'ancien bail, à cause de ce que la valeur du chêne a subi une augmentation considérable. La prévision de cet accroissement de dépense a même déterminé la Législature à allouer aux Budgets des exercices 1851 et 1852, et ce sur la demande du Gouvernement, une somme de 45,000 francs pour l'entretien de l'avant-port, au lieu du crédit de 59,500 francs qu'elle avait voté les années précédentes pour cet objet.

L'entreprise de l'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens a également été adjugée pour un terme de cinq années expirant le 31 mai 1856. Le prix annuel de cette entreprise est de 8,500 francs, tandis que celui du bail précédent, qui a pris fin le 31 mai 1851, ne s'élevait qu'à 7,400 francs. Cette augmentation résulte de ce que, ainsi qu'on vient de le dire, les prix des bois à employer ont subi une forte hausse, et aussi de ce que l'entretien des quais et des estacades devient plus considérable, par suite de leur grande vétusté. L'on s'attendait, du reste, à une plus grande augmentation, puisque, aux Budgets de 1851 et 1852, le crédit destiné à pourvoir à l'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens a été porté à 10,000 francs, conformément à la proposition du Gouvernement.

L'entreprise des travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce, pendant un bail de trois années, qui prendra fin le 30 avril 1853, a été adjugée moyennant une somme annuelle de 1,065 francs, à payer moitié par l'État, moitié par la ville d'Ostende.

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

Le quai en charpente qui fait face au bureau du pilotage est dans un état de vétusté tel, qu'il menace de se renverser dans le chenal. On ne peut en retarder la reconstruction sans s'exposer à des accidents graves, et une somme de 85,000 francs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est, en conséquence, portée au projet de Budget de 1853, pour pourvoir à l'exécution de ce travail.

On demande un crédit de 8,000 francs pour la construction d'un mur de soutènement en maçonnerie, avec fondation en charpente, à l'aval et du côté droit du déversoir du contredam. Ce travail est nécessaire pour soutenir la berge le long de la maison éclusière.

Le Département des Travaux publics a institué une commission à l'effet de rechercher les travaux qui devraient être entrepris pour améliorer le port d'Ostende et donner à son entrée toute la sécurité désirable. Parmi les ouvrages dont cette commission propose l'établissement, figure une écluse de chasse qui serait construite à l'est du port. Dans les constructions nouvelles qui dépendraient de cette écluse de chasse, tomberait probablement la partie d'estacade pour le renouvellement de laquelle une somme de 51,000 francs a été allouée au Budget de 1852. Cette éventualité a déterminé le Département des Travaux publics à suspendre la reconstruction de cette partie d'estacade et à consacrer le crédit, qui devait y être affecté, à un autre travail, qui tend également à l'amélioration du port d'Ostende. Ce travail consiste dans le prolongement du quai des bateaux à vapeur; il sera très-utile et est vivement réclamé par les intéressés. La dépense, qui est évaluée à 80,000 francs, sera couverte au moyen : 1^o du crédit de 51,000 francs dont il est parlé plus haut; 2^o des sommes qui, par suite du rabais obtenu lors de l'adjudication des entreprises de l'entretien de l'avant et de l'arrière-port d'Ostende et des écluses de Slykens, sont restées disponibles sur les crédits alloués au Budget de 1852 pour ces travaux; et 3^o du crédit complémentaire de 17,000 francs, demandé au projet de Budget 1853.

ART. 39. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : fr. 14,933 33 c.

Aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

L'entreprise de l'entretien de ce port, qui a expiré le 31 mai 1851, comportait une somme annuelle de 23,000 francs, soit fr. 13,333 33 c^t pour la part de l'État. Le crédit alloué aux Budgets de 1851 et 1852, pour cet entretien, a été, chaque année, de 18,000 francs. Le motif de cette augmentation était le même que celui qui a fait augmenter, aux Budgets de 1851 et 1852, la somme annuellement affectée à l'entretien du port d'Ostende. Contrairement à ce qu'il y avait lieu de craindre, une nouvelle entreprise des travaux d'entretien du port de Nieuport a été soumissionnée à un prix inférieur à celui de l'ancien bail. Cette nouvelle entreprise, qui a pris cours le 1^{er} juin 1851 pour finir le 31 mai 1856, se trouve adjudgée moyennant une somme annuelle de 20,900 francs, dont ²/₅, soit fr. 13,933 33 c^t, à charge de l'État.

Indépendamment de cette somme de fr. 13,933 33 c^t, on demande un crédit de 1,000 francs, pour faire face à la part de l'État dans les frais d'exécution des travaux de réparation à effectuer à la toiture de la maison éclusière de l'écluse, dite d'Ypres. Ces réparations sont urgentes.

La somme de fr. 14,933 33 c^t, demandée en totalité au projet de Budget de 1853,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour le service du port de Nieuport, est inférieure de fr. 3,066 67 c au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1852.

ART. 40. — Côte de Blankenberghe.

Somme demandée : 128,000 francs.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

La partie défendue de cette côte est divisée en deux sections.

La première s'étend de Wenduynne jusqu'au fortin de Blankenberghe et comprend 20 jetées et 29 épis.

La deuxième section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst et comprend 29 jetées et 44 épis.

La somme de 128,000 francs, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, dépasse de 5,000 francs le crédit alloué, pour le même service, en 1852.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien	fr.	98,000	»
2 ^o Prolongement en mer de deux jetées situées entre l'écluse de Heyst et la jetée n° 10		20,000	»
3 ^o Prolongement de quelques épis qui se trouvent actuellement isolés des dunes		10,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	128,000	»

L'entreprise de l'entretien de la côte de Blankenberghe, qui a été adjugée moyennant une somme annuelle de 78,000 francs, pour un terme de trois années, expirera le 30 avril 1853. On a cru devoir porter à 98,000 francs la somme demandée pour cet entretien au Budget de 1853, à cause de ce que, d'une part, les prolongements de jetées qui seront effectués pendant le bail courant augmenteront la dépense et que, d'autre part, le montant du bail actuel est le résultat d'un rabais de 18,000 francs, que l'on n'obtiendra peut-être plus à la prochaine adjudication.

Une somme de 20,000 francs est demandée pour le prolongement en mer de deux jetées, situées entre l'écluse de Heyst et la jetée n° 10. Ce prolongement a pour but d'augmenter l'estran et de renforcer la dune, très-faible en cet endroit de la côte. C'est la continuation d'un travail commencé depuis quelques années.

On demande aussi une somme de 10,000 francs pour le prolongement de quelques épis. Ce travail a pour but d'enraciner dans les dunes des épis qui s'en trouvent actuellement isolés, et d'empêcher ainsi des tourbillonnements de sable qui tendent à détruire le pied des dunes.

ART. 41. — Phares et fanaux.

Somme demandée : 3,000 francs.

La somme de 3,000 francs, demandée pour l'exercice 1853, est supérieure de 1,100 francs à celle qui a été allouée au Budget de 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des phares et fanaux de la côte	fr.	1,000	»
2° Grosses réparations à faire au fanal de Nieuport		1,000	»
3° Reconstruction du pont qui établit une communication entre le fortin et le phare de Blankenberghe, et renouvellement de lampes, réflecteurs, etc.		1,000	»
TOTAL.		fr.	<u>3,000</u> »

La somme de 1,000 francs, demandée pour l'entretien des phares et fanaux de la côte, dépasse de 100 francs le crédit alloué, pour le même objet, au Budget de 1852. Cette légère augmentation est commandée par les nécessités du service.

Une autre somme de 1,000 francs est destinée à l'exécution de grosses réparations au fanal de Nieuport. Ces travaux sont urgents.

Enfin, une troisième somme, également de 1,000 francs, est demandée pour la reconstruction du pont établissant la communication entre le fortin et le phare de Blankenberghe, et pour le renouvellement de lampes, réflecteurs et autres objets servant à l'éclairage des phares et fanaux. Le renouvellement du pont, dont il vient d'être parlé, est de la plus haute urgence, cet ouvrage menaçant de s'écrouler.

3^{me}. SECTION. — Personnel des Ponts et Chaussées.ART. 42. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacements.*

Somme demandée.	fr.	551,209	98
Crédit alloué pour 1852.		549,209	98
DIFFÉRENCE.		fr.	<u>2,000</u> »

L'augmentation de 2,000 francs est demandée à titre de traitement de disponibilité pour les deux sous-ingénieurs que le Gouvernement sera tenu de nommer à la suite du concours de 1852. Cette dépense figure pour la dernière fois au Budget, le Gouvernement s'étant délié, à partir de 1853, de l'engagement qu'il avait pris de nommer annuellement deux sous-ingénieurs parmi les élèves de l'École spéciale du génie civil.

Quelques observations ayant été faites relativement à l'élévation du crédit demandé au Budget de l'exercice précédent pour le personnel du corps des ponts et chaussées, il paraît utile d'entrer ici dans quelques détails pour démontrer combien ces observations sont peu fondées.

Comparant les crédits demandés au chapitre II, pour les travaux de construction et d'entretien, à ceux demandés pour les ingénieurs et conducteurs, on en a conclu que ces fonctionnaires coûtent au delà de 14 1/2 p. % de la dépense.

Cette conclusion serait juste si les ingénieurs et conducteurs étaient chargés seulement de la direction et de la surveillance des travaux prévus au Budget des dépenses; mais il n'en est pas ainsi; car, indépendamment de ces travaux, ils ont à s'occuper de tous ceux pour lesquels la Législature alloue des crédits spéciaux qui

NOTE PRÉLIMINAIRE

ne figurent point au Budget. Or, ces travaux sont considérables, et, pour en donner une idée, il suffira de citer le chiffre de la dépense, qui s'élève, pour une période de douze années, à plus de 35,000,000, non compris les sommes affectées à l'établissement de nos voies ferrées.

Les ingénieurs et conducteurs ont aussi à s'occuper des travaux exécutés par les provinces et les sociétés concessionnaires.

La surveillance qu'ils exercent sur ces travaux profite directement au trésor public, qui reçoit de ce chef, annuellement, près de 150,000 francs.

Au lieu de fr. 551,209 98 c., les ingénieurs et conducteurs ne coûtent donc, en réalité, que fr. 401,209 98 c.

Enfin, les ingénieurs et conducteurs s'occupent encore de l'instruction d'une foule d'affaires particulières, relatives aux alignements des bâtisses et des plantations le long des routes et canaux, à l'établissement d'usines sur les rivières et cours d'eau, etc.

Si, dans les observations présentées l'année dernière, il avait été tenu compte de tous ces éléments d'appréciation, indispensables pour établir une comparaison quelque peu exacte entre le travail et le coût du personnel du corps des ponts et chaussées, on ne serait certes pas arrivé à dire que ce personnel coûte au delà de 11 1/2 p. % de la dépense des travaux qui lui sont confiés.

ART. 43. — *Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, et des gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers, etc.*

Somme demandée.	fr.	375,144 48
Crédit alloué pour 1852.		370,444 48
		<hr/>
DIFFÉRENCE.	Fr.	2,700 »
		<hr/>

Cette augmentation se subdivise comme suit :

1° Traitements d'un éclusier et d'un aide-éclusier pour le barrage établi, en 1851, sur l'Escaut, à l'Espierre.	fr.	1,200 »
2° Salaire de trois aides-éclusiers pour les écluses n° 2, 3 et 4 du canal latéral à la Meuse.		1,500 »
		<hr/>
	Fr.	2,700 »
		<hr/>

ART. 44. — *Frais des jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conducteurs de l'École du génie civil.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est égale au crédit alloué pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 43, 46 et 47. — *Personnel du conseil des mines.*

Les crédits demandés sont les mêmes qu'au Budget de l'exercice précédent.

Sommes demandées : 44,700 francs, 600 francs et 2,000 francs.

ART. 48. — *Subsides aux caisses de prévoyance, et récompenses pour actes de dévouement.*

Somme demandée.	fr.	45,000	»
Crédit accordé en 1852		45,000	»

En 1851, une allocation semblable a reçu l'emploi suivant :

1° Distribution de médailles et récompenses pécuniaires.	fr.	946	»
2° Subsides aux six caisses de prévoyance.		44,054	»
ENSEMBLE.	fr.	45,000	»

La somme allouée pour 1852 et la somme demandée pour 1853 ont la même destination, mais il est impossible de déterminer, dès maintenant, la part consacrée aux récompenses, soit honorifiques, soit pécuniaires, et la part affectée aux caisses de prévoyance, ce partage dépendant naturellement du nombre des accidents et des personnes à récompenser.

ART. 49. — *Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.*

Somme demandée	fr.	7,000	»
Crédit accordé en 1852.		7,000	»

La somme votée pour 1852 est destinée à pourvoir aux dépenses suivantes :

- 1° Publication de la statistique des mines, usines minéralurgiques et machines à vapeur;
- 2° Impression de tableaux minutes pour la statistique minérale, de procès-verbaux d'épreuve et de registres d'inspection des chaudières à vapeur;
- 3° Encouragements pour la propagation des lampes de sûreté;
- 4° Confection de poinçons pour le service des machines à vapeur;
- 5° Abonnements aux *Annales des Mines de France*, à la *Pasinomie* et à différents recueils de jurisprudence belge et française;
- 6° Acquisition éventuelle de cartes et d'ouvrages se rattachant à l'exploitation des mines et à la métallurgie;
- 7° Frais d'expériences des découvertes et des procédés nouveaux concernant les différentes branches du Département.

Les mêmes dépenses devant se reproduire en 1853, il y a lieu de maintenir le chiffre voté pour 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50 et 51. — *Personnel du corps des mines, jurys d'examen.*

Sommes demandées : 136,967 francs et 6,000 francs.

Les crédits sont les mêmes que ceux demandés au Budget de l'exercice précédent.

ART. 52 et 53. — *Commission des procédés nouveaux.*

Sommes demandées :

Frais de route.	fr. 600	»	} 2,000	»
Matériel.	1,400	»		
Crédit alloué en 1852				2,000

Les développements produits à l'appui des Budgets de 1851 et de 1852, sont, en tous points, applicables au crédit pétitionné pour 1853.

ART. 54 et 55. — *Commission des Annales des travaux publics.*

Sommes demandées :

Frais de route et de séjour	fr. 1,100	»	} 5,000	»
Publication du recueil, frais de bureau	3,900	»		
Allocation votée pour 1852				5,000

Les dépenses résultant de la publication de cet ouvrage et des déplacements de quelques membres de la commission directrice devant être, en 1853, à peu près les mêmes qu'en 1851 et 1852, il est nécessaire d'obtenir le crédit demandé pour pouvoir y satisfaire.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER. — POSTES, TÉLÉGRAPHES.

Indépendamment des transferts opérés du chap. IV au chap. I, dont il a été parlé plus haut, la classification des crédits formant le chap. IV a subi des changements assez notables et qu'il suffira d'indiquer pour en faire ressortir la convenance. Jusqu'à présent, les allocations affectées aux traitements du personnel des chemins de fer, des postes, des télégraphes et de la régie, ont fait l'objet d'articles différents, bien que ces diverses branches de service ressortissent à une même administration; il a semblé plus rationnel de réunir en une seule ces allocations distinctes, comme cela existe, du reste, pour le personnel de l'administration centrale, qui, quoique réparti dans les trois branches de service composant cette administration, est cependant payé sur un seul et même crédit.

Les diverses allocations affectées aux *primes*, aux *salaires*, au *matériel* et aux *transports*, sont actuellement divisées en plusieurs articles par service; à l'avenir elles ne formeront plus qu'un seul article par branche de service. Toutefois, chaque article sera subdivisé en littéra pour l'intelligence des besoins auxquels les allocations qui le composent sont destinées à pourvoir.

Quant aux modifications résultant, au point de vue des crédits, des transferts opérés au chap. I et des fusions d'articles qui ont été indiquées, quelques explications les feront ressortir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56.

§ 1°. *Personnel du chemin de fer* (art. 58 du Budget de 1852).

Somme demandée : 957,279 francs.

L'allocation pour le personnel du chemin de fer s'élève au Budget de 1852 à fr.	Ch. ordin.	1,042,626	»	Ch. extraord	72,613	»
---	------------	-----------	---	--------------	--------	---

Le crédit ordinaire doit être diminué :

1° Du transfert opéré à l'art. 2. fr.	187,060	»
2° Id. id. 3.	6,800	»
	<hr/>	
Fr.	193,860	»

Mais il doit être augmenté :

1° D'une somme de fr.	28,613	»
dont il y a lieu de réduire l'allocation qui figure aux charges extraordinaires;		
2° D'une somme de	45,900	»
	<hr/>	
	74,513	»
	119,347	»
	28,613	»

Provenant de 3 transferts, savoir :

1° De l'art. 61, à concurrence de fr.	12,600	»
2° Id. 62, id. de	10,200	»
3° Id. 63, litt. A, id. de	23,100	»
	<hr/>	
Fr.	45,900	»

RESTE DONC. fr.	923,279	»	44,000	»
-------------------------	---------	---	--------	---

Toutefois, il y a lieu d'en déduire 10,000 »
par suite de l'économie à résulter de la nouvelle organisation.

RESTE DÉFINITIVEMENT. fr.	913,279	»	44,000	»
-----------------------------------	---------	---	--------	---

§ 2. *Personnel des postes* (art. 70, Budget de 1852).

Somme demandée : 1,143,950 francs.

Le personnel des postes figure au Budget de 1852 pour une somme de fr.	Ch. ordin.	1,138,350	»	Ch. extraord	20,000	»
--	------------	-----------	---	--------------	--------	---

Ce crédit est diminué : 1° du montant du transfert opéré à l'art. 2, fr.	24,200	»	} 54,200	»
2° De l'économie à résulter de la nouvelle organisation.	10,000	»		

RESTE. fr.	1,104,150	»	20,000	»
--------------------	-----------	---	--------	---

Mais, d'un autre côté, il est augmenté de 19,800 »
par suite du transfert de l'art. 71 (*matériel*), pour les frais de déplacement du personnel des postes.

De sorte que l'allocation est réduite à fr.	1,123,950	»	20,000	»
---	-----------	---	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes de 72,613 francs et de 20,000 francs, qui figurent dans la colonne des charges extraordinaires, affectées au personnel des chemins de fer et des postes, sont destinées au paiement des traitements d'attente de ceux des agents de ces deux branches de service qui sont mis en disponibilité par mesure générale.

La réduction de 28,613 francs, opérée sur la première de ces allocations, n'est qu'apparente et constitue, en fait, une économie réalisée dans le passé. On avait prévu, lors de la formation du Budget de 1850, que les traitements de disponibilité des agents du chemin de fer pourraient s'élever à 72,613 francs, somme qui représente, en traitements d'activité, une dépense effective d'environ 125,000 francs, dont les charges ordinaires devaient être dégrevées; mais jusqu'ici les traitements de ces agents ne se sont élevés qu'à 44,000 francs, représentant une dépense effective d'environ 77,000 francs seulement.

Le Budget du personnel en activité a donc eu à supporter une charge imprévue de 48,000 francs, montant de la différence entre ces deux chiffres.

Ce n'est qu'en apportant la plus rigoureuse économie dans les dépenses, et notamment par les réductions considérables opérées sur les indemnités, qu'il a été possible de maintenir, en 1850 et en 1851, l'équilibre entre les dépenses et les crédits.

On a donc cru pouvoir reporter au chiffre réel de 44,000 francs les charges extraordinaires de la dotation du personnel des chemins de fer.

Quant aux trois transferts, s'élevant ensemble à 45,900 francs, des articles salaires au crédit pour traitements, ils se justifient par la nécessité de régulariser la position d'un certain nombre d'agents qui ont toutes les attributions de l'employé et qui cependant sont payés sur états de salaires comme ouvriers.

Cet état de choses irrégulier a donné lieu depuis longtemps à des critiques de la part de la Cour des Comptes, critiques dont il est impossible de méconnaître la justesse au point de vue de l'ordre et de la vérité des dépenses.

§ 3. *Personnel des télégraphes* (art. 73, Budget de 1852).

Somme demandée : 40,000 francs.

Ce service comporte, au Budget de 1852, une dépense ordinaire	
de	fr. 44,000 »
Elle est diminuée de	4,000 »
provenant d'un transfert opéré à l'art. 61 (<i>salaires</i>).	<hr/>
Il reste donc	fr. 40,000 »
	<hr/>

§ 4. *Personnel de la régie.*

Somme demandée : 36,500 francs.

L'allocation de 36,500 francs, votée au Budget de 1852, est maintenue pour 1853.

En résumé, les modifications qui viennent d'être indiquées présentent, quant

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au personnel, le résultat suivant :

	CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
Chemin de fer	915,270 »	44,000 »
Postes	1,125,950 »	20,000 »
Télégraphes	40,000 »	»
Régie	56,500 »	»
	2,115,720 »	64,000 »
TOTAL fr.	2,177,720 »	

ART. 57. — *Primes* (art. 59, Budget de 1852).

Somme demandée : 170,000 francs.

Le crédit qui figure au Budget de 1852 est de fr.	140,000 »
Il est augmenté de	30,000 »
par suite d'un transfert de pareille somme de l'art. 63, litt. B.	
ENSEMBLE	<u>170,000 »</u>

ART. 58. — *Salaires* (articles 60, 61, 62, 63, litt. A, Budget de 1852).

Somme demandée : 3,431,850 francs.

Au Budget de 1852, il a été voté :

1° (art. 60) Service général, direction . . fr.	16,400 »
2° (art. 61) Entretien de la route	1,120,000 »
3° (art. 62) Locomotion	1,451,150 »
4° (art. 63, litt. A.) Transports	615,600 »
	<u>3,183,150 »</u>

Cette somme est diminuée :

1° Du transfert de l'art. 60 à l'art. 4 (nouv.) fr.	16,400 »
2° — — 61 à l'art. 58	12,600 »
3° — — 62 à l'art. 58	10,200 »
4° . — — 63, litt. A., 58	23,100 »
	<u>62,300 »</u>

RESTE fr. 3,120,850 »

D'un autre côté, elle est augmentée :

1° Du transfert de l'art. 71 (<i>Salaires des ouvriers de l'atelier des timbres-postes, etc.</i>) . . fr.	7,000 »
2° Du transfert de l'art. 73 (<i>Salaires des ouvriers du télégraphe</i>)	4,000 »
	<u>11,000 »</u>

L'allocation nouvelle est donc arrêtée à fr. 3,131,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 59. — *Matériel* (articles 64 et 71, Budget de 1852).

Somme demandée : 297,244 francs.

Le matériel du chemin de fer figure au Budget de 1852 pour une somme de fr.	118,744	»
Celui de l'administration des postes, pour	463,500	»
Celui de la régie, pour	5,500	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	585,744	»

Ces allocations, que l'on propose de confondre, sont diminuées :

1° D'une somme de fr.	2,700	»
résultant du transfert opéré à l'art. 5.		
2° D'une somme de	7,000	»
transférée à l'art. 58 (<i>Salaires</i>) (chemin de fer).		
3° Du transfert à l'art. 5 (<i>4 ancien</i>)	10,000	»
4° Du transfert à l'art. 70 (<i>Personnel</i>) du chemin de fer et des postes, des frais de route du personnel des postes	19,800	»
5° D'une somme de	259,000	»
transférée à l'art. 69 ci-après.	<hr/>	298,500
		<hr/>
RESTE.	287,244	»
		<hr/>
Mais elles doivent être augmentées de fr.	10,000	»
transférés de l'art. 69, pour loyer de locaux.		
		<hr/>
TOTAL. fr.	297,244	»

Les crédits faisant l'objet des art. 60 à 64, sont les mêmes que ceux qui figuraient au Budget de 1852, sous les art. 59, 60, 61, 62 et 66.

ART. 65. — *Transports* (art. 69, Budget de 1852).

Somme demandée : 469,000 francs.

La somme allouée au Budget de 1852, pour les transports du chemin de fer, est de fr.	220,000	»
On propose de l'augmenter, pour le transport des postes, de	259,000	»
	<hr/>	
provenant du transfert de l'art. 71 (<i>Matériel des postes</i>)	479,000	»
Elle doit, d'un autre côté, subir une réduction de	10,000	»
	<hr/>	
résultant du transfert opéré à l'art. <i>Matériel</i> , pour loyer de locaux, de sorte qu'elle s'élève à	469,000	»

L'art. 66 (*Entretien des télégraphes*) comporte la même allocation qu'en 1852 (art. 68 du Budget de cet exercice).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est permis d'espérer que, indépendamment d'une économie immédiate de 20,000 francs dans les dépenses de personnel, la nouvelle organisation produira, dans l'avenir, quand les nouveaux services auront fonctionné pendant quelque temps, des économies nouvelles qui permettront de suppléer au surcroît de dépenses que l'extension des services pourra occasionner.

Après les économies considérables (199,324 francs) (1) opérées dans les dernières années sur le personnel du chemin de fer, économies qui ne se bornent pas au chiffre retranché matériellement du Budget, mais qui se sont accrues en raison directe de l'extension du service, puisque les crédits n'ont plus été augmentés de ce chef, il n'est plus possible d'arriver à une plus notable réduction, sans risquer de compromettre le service ou de prendre des engagements qu'il serait impossible de tenir.

On ne doit pas perdre de vue non plus (chacun a été à même de vérifier ce fait) qu'un grand nombre d'agents, notamment les chefs de station ou percepteurs, les employés et les facteurs ruraux, sont trop peu rétribués, et que, si l'organisation nouvelle a pour résultat d'introduire des simplifications, et, partant, des économies dans l'administration, les sommes qui deviendront successivement disponibles de ce chef, ne pourront être plus justement employées qu'à améliorer la position de ces agents et à réaliser ainsi la pensée de la Législature et du Gouvernement, en limitant, autant que possible, le nombre des agents et en les rétribuant d'une manière convenable.

On remarquera que la dotation pour le personnel (*Traitements et salaires*) n'a pas été divisée par service.

Il eût été difficile, comme on l'a dit plus haut, d'assigner aux divers crédits une division exacte dès la mise à exécution de la réorganisation, surtout lorsque l'on se représente l'influence que doit exercer la fusion successive des services.

On peut même soutenir à certains égards qu'elle ne sera jamais praticable d'une manière rigoureuse, absolue.

Comment, en effet, pourrait-on diviser la dépense afférente au personnel mixte, c'est-à-dire, à celui qui dessert à la fois plusieurs services des chemins de fer, des postes et des télégraphes ?

C'est le cas dans la plupart des stations; le personnel d'employés y concourt à tous les services (routes, locomotion, transports, postes, télégraphes).

Au surplus, on pense que le désir de la Législature est, avant tout, d'assigner une limite aux dépenses de personnel et d'empêcher toute imputation irrégulière sur d'autres articles, bien plus que de traduire en chiffres rigoureux, dans le Budget, des subdivisions qui, on ne peut que le répéter, n'existent pas en réalité d'une manière absolue.

On croit donc avoir satisfait aux intentions des Chambres, en établissant une distinction bien tranchée et la seule possible, dès à présent, entre les dépenses pour les traitements, pour les salaires et pour les travaux et fournitures.

(1) Le Budget de 1848 s'élevait à	fr.	1,314,565	»
Ceux des exercices 1851 et 1852 à		1,115,239	»
		199,324	»
	ÉCONOMIE.	fr.	199,324

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On ajoutera, pour répondre à un vœu exprimé lors de la discussion du dernier Budget, que le tableau des développements, *qui est subdivisé par littéra*, donne déjà des renseignements détaillés sur l'importance approximative des diverses catégories de dépenses, et que ces chiffres peuvent servir de guide dans les recherches ou les comparaisons à faire en ce qui concerne la dépense afférente à telle ou telle subdivision de service. Ces subdivisions par littéra pourront être étendues davantage encore, et l'administration mettra tous ses soins à les rendre aussi exactes que possible. — En faire l'objet d'articles de loi, c'est risquer d'entraver les services toutes les fois que les prévisions ne se seront pas exactement réalisées.

Toutefois, le Département ne reculerait pas devant l'engagement de diviser ces crédits *approximativement* pour le prochain Budget, si tel était le désir de la Législature. Seulement, cet engagement impliquerait l'obligation de solliciter annuellement des transferts de crédit.

CHAPITRES V, VI ET VII.

Sommes demandées : fr. 7,000, fr. 5,000 et fr. 18,000

Les chapitres V, *Pensions*, VI, *Secours*, et VII, *Dépenses imprévues*, ne subissent aucun changement.

Il eût été possible de diminuer de 2,000 francs l'allocation de 7,000 francs, qui figure au Budget pour le payement du premier terme des pensions accordées à d'anciens fonctionnaires et employés du Département; mais eu égard à l'insignifiance de cette somme et à la possibilité que l'allocation entière soit absorbée, si quelque fonctionnaire supérieur venait à être mis à la retraite, il a paru convenable de maintenir la même allocation qu'au Budget de 1852.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *seize millions deux cent soixante-huit mille deux cent vingt-quatre francs quatre-vingt-cinq centimes* (fr. 16,268,224 85 c'), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	.	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	505,610	25,000	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	27,600	.	640,610
4	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	24,400	.	
5	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	50,000	.	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.				
SECTION 1. — Ponts et chaussées.				
6	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,577,458	.	
7	Plantations des routes, etc.	41,200	.	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
8	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat.	90,000	60,000	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
Canal de Gand au Sas-de-Gand.				
9	Entretien et travaux d'amélioration	27,400	2,950	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.				
10	Entretien et travaux d'amélioration	12,585	15,700	
11	Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage (2 ^e moitié)	8,800	
12	Remplacement du pont levé de Boorsheim par un pont tournant (2 ^e moitié).	8,800	
Canal de Pommerœul à Antoing.				
15	Entretien et travaux d'amélioration	86,000	.	
Sambre canalisée.				
14	Entretien et travaux de dragage	110,000	2,500	
A REPORTER. fr.		3,571,255	121,750	640,610

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,571,255 .	121,570 .	649,610 .
	<i>Canal de Charleroi à Bruxelles.</i>			
15	Travaux d'entretien et d'amélioration	55,000 .	10,000 .	
	<i>Escaut.</i>			
16	Entretien et travaux d'amélioration	25,000 .	9,525 .	
	<i>Lys.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	52,100 .	51,905 .	
	<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration	20,000 .	200,000 .	
	<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
19	Entretien et travaux d'amélioration	60,000 .	40,000 .	
	<i>Dendre.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	11,076 56	9,715 .	
	<i>Rupel.</i>			
21	Travaux d'entretien et d'amélioration	10,000 .	125,000 .	
	<i>Dyle et Demer.</i>			
22	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer	15,000 .	100,000 .	
	<i>Senne.</i>			
23	Entretien d'ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	2,250 .	.	
	<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration	27,000 .	78,000 .	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	14,000 .	14,500 .	
	<i>Canal de la Campine.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	46,570 .	7,160 .	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	9,650 .	3,000 .	
	A REPORTER. fr.	3,897,479 56	770,555 .	649,610 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,897,470 56	770,555 "	649,610 "
	<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration	11,500 "	9,000 "	
	<i>Moervaert.</i>			
29	Entretien ordinaire et travaux de dévasement	2,200 "	48,500 "	
	<i>Canal de Deynze à Schiplonck.</i>			
50	Entretien	5,000 "	"	
	<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
51	Entretien et travaux d'amélioration	9,000 "	8,000 "	
	<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>			
52	Travaux d'entretien.	25,000 "	100,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
55	Plantations nouvelles le long des voies navigables.	25,000 "	"	
	<i>Frais d'études.</i>			
54	Frais d'étude et de levée de plans.	7,000 "	"	5,540,544 85
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
53	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances .	20,000 "	"	
	<i>Poldres.</i>			
56	Subside à la direction du poldre de Lillo	"	2,000 "	
	<i>Canal de Stekene.</i>			
57	Subside pour le recreusement du canal de Stekene.	"	10,000 "	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
38	Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende	47,852 50	110,000 "	
39	— — — de Nieuport.	15,955 55	1,000 "	
40	— — — de la côte de Blankenberghe .	98,000 "	50,000 "	
41	— des phares et fanaux	1,000 "	2,000 "	
	<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
42	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.	504,209 98	47,000 "	
45	Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaus- sées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	504,064 89	9,079 59	
44	Frais de jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	12,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	5,045,220 26	1,148,954 59	6,100,154 85

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	5,045,220 26	1,146,954 59	6,190,154 85
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitement	41,700 °	°	
46	— — — Frais de route.	600 °	°	
47	— — — Matériel	2,000 °	°	
48	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 °	°	
49	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publica- tion de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 °	°	
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	151,555 67	5,635 55	
51	Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines.	6,000 °	°	246,267 °
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
52	Frais de route et de séjour.	600 °	°	
53	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 °	°	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
54	Frais de route et de séjour.	1,100 °	°	
55	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	3,000 °	°	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.			
	§ 1 ^{er} . — Service d'exécution. — Personnel.			
56	Traitements, indemnités	2,113,720 °	64,000 °	
57	Primes	170,000 °	°	
58	Salaires	3,131,850 °	°	
	§ 2. — Travaux et fournitures.			
59	Matériel, fournitures de bureau, impressions, papiers, frais de régie et de loyer	207,244 °	°	
60	Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépen- dances	262,000 °	127,000 °	
61	Renouvellement des billes et des fers de la voie.	500,000 °	504,000 °	9,801,805 °
62	Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation, objets nécessaires pour l'entretien du matériel, redevances aux compagnies.	2,014,000 °	°	
63	Renouvellement du matériel	100,000 °	200,000 °	
64	Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur les chemins de fer	20,000 °	20,000 °	
65	Transport des dépêches, camionnage, pertes et avaries et menues dépenses.	460,000 °	°	
66	Entretien des télégraphes	9,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	14,370,656 05	1,867,567 02	16,238,224 85

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,370,050 95	1,867,567 02	16,238,224 85
	CHAPITRE V.			
67	Pensions	7,000 .	•	7,000 .
	CHAPITRE VI.			
68	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 .	•	5,000 .
	CHAPITRE VII.			
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	18,000 .	•	18,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	14,400,050 95	1,867,567 02	16,268,224 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(51)

DÉVELOPPEMENTS

DE

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1855.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service.
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés
4	»	Salaire des hommes de peine, des nettoyeuses, des lithographes et des ouvriers de l'atelier du timbre pour le service des postes, etc.
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
6	a.	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1855
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement
	c.	Études de projets, frais de levée de plans et achat d'instruments; matériel et impressions.
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes.
<i>Plantations sur les routes</i>		
7	a.	Plantations nouvelles et entretien de celles existantes
	b.	Somme à valoir pour frais de surveillance extraordinaire
		TOTAL DE LA 1^{re} SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
8	a.	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.
	b.	Travaux de construction, d'amélioration et d'extension, etc.
		TOTAL DE LA 2^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	a) Voir la note préliminaire.
503,610 »	23,000 »	(a) 520,610 »	323,350 »	203,260 »	»	
27,600 »	»	(a) 27,600 »	18,100 »	9,500 »	»	
24,400 »	»	(a) 24,400 »	»	24,400 »	»	
50,000 »	»	(a) 50,000 »	40,000 »	10,000 »	»	
626,610 »	23,000 »	649,610 »	402,450 »	247,160 »	»	
1,580,258 »	»	1,580,258 »	2,577,438 »	»	»	
200,000 »	»	200,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
987,200 »	»	987,200 »				
39,700 »	»	41,200 »	41,200 »	»	»	
1,500 »						
2,618,638 »	»	2,618,638 »	2,618,638 »	»	»	
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	60,000 »	»	
»	60,000 »	60,000 »				
90,000 »	60,000 »	150,000 »	90,000 »	60,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BÂTEAUX DE PASSAGE ET DES POLDRES.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
9	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	Dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	c.	Restauration des bords et talus
	d.	Fourniture de poutrelles pour l'écluse de navigation au Muyde, à Gand
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
10	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	Travaux de dévasement
	c.	Reconstruction partielle de la charpente du pont tournant à Lanklaer
	d.	Grosses réparations à faire aux ponts levis de Neeroeteren et de Solt, ainsi qu'aux portes des écluses n° 17 et 18
	e.	Construction de 10,000 mètres courants de tonnage de 0 ^m .20 à 0 ^m .25 de hauteur, avec rechargement en gravier, pour le maintien des talus à la ligne de flottaison
11	•	Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage (2 ^{me} moitié)
12	•	Remplacement du pont levis de Boorsheim par un pont tournant (2 ^{me} moitié)
•	•	Travaux de dévasement (2 ^{me} moitié). (Pour mémoire.)
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
13	a.	Travaux d'entretien ordinaire
	b.	— — — — — extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur
<i>Sambre canalisée.</i>		
14	a.	Travaux d'entretien ordinaire et de dragage dans la province de Hainaut
	b.	— — — — — de Namur
	c.	Construction de deux aubettes en maçonnerie pour abriter les préposés à la manœuvre des deux ponts tournants de Charleroy
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
15	a.	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration
	b.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage
<i>Escaut.</i>		
16	a.	Travaux d'entretien dans la province de Hainaut
	b.	— — — — — dans la Flandre orientale
	c.	— — — — — dans la province d'Anvers
	d.	Complément du pavage au quai du Rhin, à Anvers
	e.	Entretien de la digue de la Tête-de-Flandre à Zwyndrecht
	f.	— — — — — des canaux de dérivation dits de <i>Melsen</i> et de <i>Zwarte Coppensbeke</i>
	g.	Fourniture de poutrelles pour l'écluse établie sur le canal de dérivation dit de <i>Zwynaerde</i>
	h.	Établissement de deux passerelles sur le Vieil-Escaut, à Peteghem
i.	Dévasement en amont du pont du Strop	
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,400 »	»	50,550 »	50,548 »	»	5,998 »	
12,000 »	»					
7,000 »	»					
»	2,050 »					
12,585 »	»	28,985 »	13,185 »	15,100 »	»	
»	5,500 »					
»	2,200 »					
»	5,500 »					
»	4,500 »					
»	8 800 »	8,800 »	8,800 »	»	»	
»	8 800 »	8,800 »	8,800 »	»	»	
»	»	»	5,500 »	»	5,500 »	
24,000 »	»	80,000 »	90,489 »	»	10,489 »	
62,000 »	»					
70,000 »	»	112,500 »	159,128 28	»	26,628 28	
40,000 »	»					
»	2,500 »					
55,000 »	»	65,000 »	65,000 »	»	»	
»	10,000 »					
10,000 »	»	54,925 »	23,548 »	11,377 »	»	
8,200 »	»					
5,000 »	»					
»	7,800 »					
200 »	»					
2,200 »	»					
»	175 »					
»	900 »					
»	450 »					
316,585 »	58,076 »	374,660 »	506,798 28	26,477 »	48,615 28	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Lys.</i>
17	a.	Entretien des écluses, ponts, etc., de la partie de la rivière située dans la Flandre occidentale
	b.	Entretien extraordinaire dans la même province
	c.	Réparation et entretien des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique.
	d.	Travaux d'entretien dans la Flandre orientale
	e.	Construction de ponts de halage sur des ruisseaux affluents à la Lys
	f.	Reconstruction du pont dit <i>Hooge-Brugge</i> , en aval de l'écluse d'Haerlebeke
	g.	Renouvellement de la charpente des coulisses, des vannes et des montants de l'écluse de décharge du Tolhuys, à Gand. Reconstruction des quais de la rive gauche dans la ville de Courtray (3 ^e tiers de la part de l'État). (<i>Pour mémoire.</i>)
		<i>Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
18	a.	Entretien et travaux aux chemins de halage.
	b.	Travaux d'amélioration.
		<i>Meuse, dans la province de Limbourg.</i>
19	a.	Entretien des travaux de défense et du chemin de halage, travaux d'amélioration et de consolidation
	b.	Réparation des parties dégradées de la rive
		<i>Dendre.</i>
20	a.	Travaux d'entretien dans la province de Hainaut
	b.	— — — la Flandre orientale
	c.	— — — extraordinaire et d'amélioration dans le Hainaut.
	d.	Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont
	e.	Coulage de blocailles en aval de l'écluse d'amont et d'aval de Denderleeuw.
	f.	Enlèvement d'atterrissements
		<i>Rupel.</i>
21	a.	Entretien ordinaire
	b.	Construction et prolongement de différents épis
	c.	Élargissement et redressement du coude de Wintbam
		<i>Dyle et Demer.</i>
22	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — — pour obvier aux inondations
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
316,585 »	58,075 »	374,660 »	506,798 28	26,477 »	48,615 28	
7,500 »	»					
9,800 »	»					
1,800 »	»					
15,000 »	»	84,005 »	104,000 »	»	19,995 »	
»	10,505 »					
»	40,000 »					
»	1,600 »					
»	»	»	54,553 33	»	54,553 33	
20,000 »	»	220,000 »	220,000 »	»	»	
»	200,000 »					
60,000 »	»	100,000 »	120,000 »	»	20,000 »	
»	40,000 »					
3,000 »	»					
7,250 »	»					
»	5,315 »	20,791 56	27,534 56	»	6,743 »	
846 56	»					
»	1,400 »					
»	5,000 »					
10,000 »	»	135,000 »	8,000 »	127,000 »	»	
»	5,000 »					
»	120,000 »					
13,000 »	»	113,000 »	113,000 »	»	»	
»	100,000 »					
462,761 56	584,095 »	1,047,450 56	1,023,066 17	133,477 »	120,086 61	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Senne.</i>
25	a.	Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.
		<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>
	a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale.
	b.	— — Flandre occidentale
	c.	Renforcement et exhaussement des digues, revêtements en briques des talus
24	d.	Approfondissement de la branche de canal partant de Slykens et aboutissant à Ostende.
	e.	Réparations extraordinaires aux quais dans la traverse de Bruges.
	f.	Reconstruction de la voûte du siphon en amont du pont de Stalhille.
	g.	Reconstruction du pont levis à deux volées dit <i>Pont de la Chapelle</i> , à l'origine de la branche du canal de Bruges à Ostende, comprise entre Slykens et cette dernière ville
	h.	Renouvellement du pont tournant sur l'écluse de la porte de Damme et reconstruction des murs d'évasement et de la plate-forme
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
25	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — extraordinaire et d'amélioration.
		<i>Canal de la Campine.</i>
	a.	Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascines et des digues des 1 ^{re} et 2 ^{me} sections
	b.	Construction de murs en maçonnerie de briques en remplacement des palées de rive en charpente des ponts n ^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9
26	c.	Renouvellement des bermes en fascinage du grand bassin de Lommel et de celles du chemin de halage sous les ponts suspendus.
	d.	Construction d'un appentis aux maisons des préposés à la recette et à la manœuvre du pont éclusé n ^o 1 et du pont n ^o 8.
	e.	Acquisition d'une chaloupe neuve avec tous ses agrès.
	f.	Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
27	a.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art.
	b.	Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale
		<i>Petite-Nêthe canalisée.</i>
	o.	Annuité de la province d'Anvers. (<i>Pour mémoire.</i>)
	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
28	b.	Construction d'une maison à l'usage du préposé à la manœuvre de l'écluse n ^o 5
	c.	Renouvellement des portes d'aval de l'écluse n ^o 4
	d.	Reconstruction des bajoyers de l'écluse n ^o 3.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,761 50	584,605 "	1,047,456 50	1,023,660 17	153,477 "	129,686 61	
2,000 "	"	2,250 "	2,250 "	"	"	
250 "	"					
7,400 "	"					
19,600 "	"					
"	7,000 "					
"	22,000 "					
"	4,000 "	105,000 "	46,170 "	58,821 "	"	
"	9,000 "					
"	50,000 "					
"	6,000 "					
14,000 "	"	28,500 "	39,584 "	"	11,084 "	
"	14,300 "					
46,370 "	"					
"	720 "					
"	840 "	53,730 "	58,100 "	"	4,370 "	
"	1,000 "					
"	600 "					
"	4,000 "					
9,650 "	"	12,650 "	12,650 "	"	"	
"	3,000 "					
"	"		50,000 "	"	50,000 "	
11,500 "	"					
"	3,500 "	20,500 "	35,400 "	"	14,900 "	
"	1,500 "					
"	4,000 "					
573,731 50	696,355 "	1,270,086 50	1,267,829 17	212,298 "	210,040 61	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Moervaert.</i>
29	a.	Entretien ordinaire
	b.	Travaux de dévasement.
	c.	Construction d'une écluse avec pont levés à Dacknam et d'une éclusette de 5 ^m ,50 d'ouverture à l'origine de la Zuidlede.
	•	Travaux de dévasement sur toute l'étendue de ce cours d'eau, 2 ^e moitié. (<i>Pour mémoire.</i>)
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>
30	•	Travaux d'entretien ordinaire.
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
31	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Construction d'une éclusette de secours, hors la porte de Damme, à Bruges, dans la digue gauche du canal latéral au canal du sud, pour servir à l'écoulement des eaux qui alimentent le moulin du sieur Wiclemaecker.
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
32	a.	Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas
	b.	— extraordinaires
		<i>Plantations.</i>
33	•	Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, et entretien de celles y existantes.
		<i>Frais d'étude.</i>
34	•	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparations d'instruments.
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
35	•	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances
		<i>Poldres.</i>
36	•	Subside au poldre de Lillo.
		<i>Canal de Stekene.</i>
37	•	Subside pour le recreusement du canal de Stekene
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		<i>Port d'Ostende.</i>
38	a.	Entretien de l'avant-port
	b.	— de l'arrière-port.
	c.	— des écluses du bassin de commerce
	d.	Réparation éventuelle des dégâts à survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans.
	e.	Reconstruction en maçonnerie du quai en charpente qui fait face au bureau du pilotage
	f.	Construction d'un mur de soutènement en maçonnerie, avec fondation en charpente, à l'aval du côté droit du déversoir du Contredam
	g.	Prolongement du quai des bateaux à vapeur (complément de la dépense)
		À REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
575,751 56	606,535 .	1,270,086 56	1,267,829 17	212,208 .	210,040 01	
2,200 .	"	50,700 .	1,849 .	48,851 .	.	
"	1,500 .					
"	47,000 .					
"	"	"	52,000 .	"	52,000 .	
5,000 .	"	5,000 .	5,500 .	1,500 .	"	
9,000 .	"	17,000 .	9,000 .	8,000 .	.	
"	8,000 .					
25,000 .	"	123,000 .	15,000 .	110,000 .	.	
"	100,000 .					
25,000 .	"	25,000 .	25,000 .	"	"	
7,000 .	"	7,000 .	7,000 .	"	"	
20,000 .	"	20,000 .	20,000 .	"	"	
"	2,000 .	2,000 .	2,000 .	"	"	
"	10,000 .	10,000 .	"	10,000 .	"	
606,951 56	804,855 .	1,551,786 56	1,403,178 17	590,649 .	262,040 01	
54,800 .	"	157,852 50	169,052 50	.	11,200 .	
8,500 .	"					
552 50	"					
4,000 .	"					
"	85,000 .					
"	8,000 .					
"	17,000 .					
47,852 50	110,000 .	157,852 50	169,052 50	"	11,200 .	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Port de Nieupoort.</i>
30	a.	Entretien des ouvrages du port
	b.	Travaux de réparation à effectuer à la toiture de la maison éclusière de l'écluse d'Ypres, $\frac{2}{3}$ à charge de l'État
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
40	a.	Travaux d'entretien
	b.	Prolongement en mer de deux jetées, situées entre l'écluse de Heyst et la jetée n° 10
	c.	Prolongement de quelques épis qui se trouvent actuellement isolés des dunes
		<i>Phares et fanaux.</i>
41	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte
	b.	Grosses réparations à faire au fanal de Nieupoort
	c.	Reconstruction du pont qui établit une communication entre le fortin et le phare de Blankenberghe, et renouvellement de lampes réflecteurs
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
42	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacement.
45	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, — des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées
44	»	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
		Récapitulation du chapitre II.
		1 ^{re} SECTION, Ponts et chaussées
		2 ^e — Bâtiments civils
		3 ^e — Canaux, rivières et polders
		4 ^e — Ports et côtes.
		5 ^e — Personnel du service des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,852 50	110,000 »	157,852 50	160,052 50	»	11,200 »	
13,953 55	»	14,953 55	18,000 »	»	3,066 07	
»	1,000 »					
98,000 »	»	128,000 »	125,000 »	5,000 »	»	
»	20,000 »					
»	10,000 »					
1,000 »	»	3,000 »	1,800 »	1,100 »	»	
»	1,000 »					
»	1,000 »					
160,765 85	145,000 »	505,765 85	511,952 50	6,100 »	14,266 07	
504,209 98	47,000 »	551,209 98	549,209 98	2,000 »	»	
364,064 89	9,079 59	575,144 48	370,444 48	2,700 »	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
880,274 87	56,079 59	956,354 46	951,654 46	4,700 »	»	
2,618,658 »	»	2,618,658 »	2,618,658 »	»	»	
90,000 »	60,000 »	150,000 »	90,000 »	60,000 »	»	
666,951 56	864,855 »	1,531,786 56	1,405,178 17	390,649 »	262,040 61	
160,765 85	145,000 »	505,765 85	511,952 50	6,100 »	14,266 07	
880,274 87	56,079 59	956,354 46	951,654 46	4,700 »	»	
4,416,610 26	1,125,954 59	5,540,544 85	5,555,403 15	461,440 »	276,507 28	
AUGMENTATION. fr.				185,141 72		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Mines.</i>		
45	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements
40	•	— — — Frais de route
47	•	— — — Matériel
48	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
40	•	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
50	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines
51	•	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines
52	•	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour
55	•	— — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
54	•	Commission des <i>Annales des Travaux publics</i> . — Frais de route et de séjour
55	•	— — — Publication du recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.		
§ 1 ^{er} . <i>Personnel.</i>		
56	a.	Traitements et indemnités du personnel des chemins de fer 937,279 »
	b.	— — — des postes 1,143,950 »
	c.	— — — des télégraphes 40,000 »
	d.	— — — de la régie 36,500 »
Primes :		
57	a.	Des fonctionnaires et employés des diverses branches de service. 140,000 »
	b.	Pour économie de coke et régularité des convois 50,000 »
Salaires :		
58	a.	Entretien, surveillance et police de la voie 1,107,400 »
	b.	Locomotion et entretien du matériel 1,420,930 »
	c.	Transports et perception 699,500 »
	d.	Télégraphes. 4,000 »
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
41,700 "	"	41,700 "	41,700 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
151,535 07	5,655 55	156,067 "	156,967 "	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
240,655 07	5,655 55	246,267 "	246,267 "	"	"	
2,115,729 "	64,000 "	2,177,729 "	(a) 2,554,089 "	"	176,560 "	a) Réunion des art. 58, 70, 75 et 75 du Budget de 1852.
170,000 "	"	170,000 "	(b) 170,000 "	"	"	b) Réunion des art. 59 et 65, litt. b, du même Budget.
5,151,850 "	"	5,151,850 "	(c) 5,185,150 "	"	51,500 "	c) Réunion des art. 60, 61, 62 et 65, litt. a, du même Budget.
5,415,550 "	64,000 "	5,470,550 "	5,707,210 "	"	227,660 "	

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,415,559	64,000	5,479,559	5,707,219	°	227,660	
297,244	°	297,244	(a) 585,744	°	288,500	a) Remont des art. 65, 71 et 76 du Budget de 1852.
262,000	127,000	389,000	389,000	°	°	
500,000	504,000	804,000	804,000	°	°	
2,014,000	°	2,014,000	2,014,000	°	°	
100,000	200,000	500,000	500,000	°	°	
20,000	20,000	40,000	40,000	°	°	
460,000	°	460,000	(b) 220,000	240,000	°	b) Art 69 du Budget de 1852.
9,000	°	9,000	9,000	°	°	
9,086,805	715,000	9,801,805	10,068,065	240,000	516,160	
DIMINUTION			fr.	267,160		
7,000	°	7,000	7,000	°	°	
7,000	°	7,000	7,000	°	°	
5,000	°	5,000	5,000	°	°	
5,000	°	5,000	5,000	°	°	
18,000	°	18,000	18,000	°	°	
18,000	°	18,000	18,000	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	52	Administration centrale.
II.	62	Ponts et chaussées
III.	64	Mines
IV.	66	Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	ib.	Pensions
VI.	ib.	Secours.
VII.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAUX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
626,610 °	25,000 °	640,610 °	402,450 °	247,160 °	°	
4,410,610 26	1,125,934 50	5,540,544 85	5,355,403 15	185,141 72	°	
240,653 67	5,655 35	246,267 °	240,267 °	°	°	
9,086,805 °	715,000 °	9,801,805 °	10,068,965 °	°	267,160 °	
7,000 °	°	7,000 °	7,000 °	°	°	
5,000 °	°	5,000 °	5,000 °	°	°	
18,000 °	°	18,000 °	18,000 °	°	°	
14,400,656 93	1,867,567 92	10,268,224 85	10,105,085 13	432,501 72	267,160 °	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				165,141 72		

(70)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU

*Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, du 1^{er} janvier
au 31 décembre 1831, dressé en conformité de l'art. 4 de la loi du
17 février 1849, sur les pensions.*

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
267	Van Elst, Pierre	Facteur rural des postes	20 juill. 1850.	Winxelo (Brabant)	2 février 1796.
268	Assez, Pierre-Ambroise	Messager piéton	10 sept. 1850.	Ypres (Flandre occid.)	7 décem. 1795.
269	Grison, Barthélemy-Léopold.	Facteur des postes.	id.	Dunkerque (France)	8 brumaire an XIII (30 octobre 1804).
270	Van Cauwenbergh, Jean	Garçon de bureau à l'administration des chemins de fer.	30 nov. 1850.	Boom (Anvers)	18 février 1770.
271	Porto-Carero, Joseph.	Machiniste à l'administration des chemins de fer.	13 juill. 1850.	Anvers (Anvers)	17 janv. 1810.
272	Michel, Jean-Guillaume	Préposé de pont à bascule	15 févr. 1850.	Izel (Luxembourg)	22 juillet 1784.
273	Sol, Joseph-Mathieu	Éclusier	2 mai 1850.	Ath (Hainaut)	31 juillet 1777.
274	Lams, Jean-François	Éclusier et receveur des droits de navigation.	9 nov. 1850.	Breedene (Fl. occident.)	18 mars 1770.
275	Cappelle, Henri.	Machiniste au chemin de fer.	30 déc. 1850.	Laeken (Brabant)	7 floréal an V (26 avr. 1797).
276	De Vroede, Augustin-Joseph.	Facteur rural des postes	26 id.	Dickebusch (Fl. occid.)	6 novem. 1795.
277	Meelberghs, dit Mulberghs, Henri.	Garde de navigation	14 janv. 1851.	Diest (Brabant)	10 juillet 1790.
278	Muls, Pierre	Garde convoi de 2 ^e classe au chemin de fer.	15 id.	Herent (Brabant)	7 avril 1787.
279	Baguet, Noël-Joseph	Éclusier	22 févr. 1851.	Écaussines - d'Eoghien (Hainaut).	17 août 1778.
280	Fermolle, Nicolas-Joseph.	Facteur des postes.	19 févr. 1851.	Binche (Hainaut)	12 mai 1795.
281	Demey, Pierre	Facteur des postes.	28 déc. 1850.	Ixelles (Brabant)	18 juillet 1790.
282	Gerardi, Norbert - Henri	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées.	9 mars 1851.	Atvers (Anvers)	1 janv. 1788.
283	De Bey, Pierre-Jacques.	Postillon	"	Ypres (Flandre occidentale).	11 messidor an VI (29 juin 1798).
284	Lefevre, Franç.-Pascal-Joseph.	Conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées.	12 juill. 1850.	Charleroy (Hainaut)	12 avril 1784.
285	Van Asbroeck, Jean-François.	Pontonier sur la Sambre	24 févr. 1851.	Herent (Brabant)	30 août 1772.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
15 10 20	"	15 10 20	600 "	Art. 3 et 14 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^r , § 3, de celle du 17 février 1849.	175 "	1 août 1850.	12 janv. 1851.
4 5 "	4 8 24	9 1 24	415 09	Art. 4, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle du 17 février 1849.	175 "	1 octob. 1850.	12 id.
14 "	"	14 "	661 "	Art. 3, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle du 17 février 1849.	175 "	id.	4 févr. 1851.
"	15 10 12	15 10 12	720 "	Art. 3 et 8, § 1 ^r , de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle du 17 février 1849.	175 "	1 déc. 1850.	id.
7 "	3 "	10 "	2,000 "	Art. 3 et 9 de la loi du 21 juillet 1844 et la loi du 17 février 1849.	653 "	1 août 1850.	9 mars 1851.
"	58 5 9	58 5 9	1,415 20	Art. 1 ^r et 8, § 1 ^r , de la loi du 21 juillet 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle du 17 février 1849.	855 "	1 mars 1850.	15 id.
"	10 10 10	10 10 10	500 "	Art. 1 ^r , 5, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi de 1844 et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 mai 1850.	15 id.
"	35 2 "	35 2 "	958 26	Art. 1 ^r et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849 et la loi du 26 mai 1850.	478 "	1 dec. 1850.	15 id.
10 2 6	10 11 24	21 2 "	2,000 "	Art. 1 ^r et 5, § 1 ^r , de la loi de 1844 et art. 1 ^r , §§ 2 et 3, de celle de 1849.	708 "	1 janv. 1851.	15 id.
12 4 "	"	12 4 "	600 "	Art. 3, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	175 "	id.	29 avr. 1851.
"	58 10 "	58 10 "	891 66	Art. 1 ^r et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844; art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^r , n° 2, de celle du 26 mai 1850.	552 "	1 févr. 1851.	20 id.
15 4 15	"	15 4 15	1,520 "	Art. 3 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	520 "	1 id.	29 id.
"	11 8 10	11 8 10	500 "	Art. 5, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 mars 1851.	20 id.
56 8 25	"	56 8 25	446 67	Art. 5 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	297 "	1 id.	29 id.
10 2 "	6 10 13	17 " 15	802 50	Art. 5 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	252 "	1 janv. 1851.	3 juin 1851.
"	36 8 "	36 8 "	2,400 "	Art. 1 ^r et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849, et la loi du 26 mai 1850.	1,355 "	1 avril 1851.	16 id.
21 " 20	"	21 " 20	"	Art. 65 de la loi de 1844, et art. 14 de celle du 19 frimaire an VII.	150 "	1 juillet 1851.	12 juill. 1851.
"	54 " 8	54 " 8	2,400 "	Art. 1 ^r et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	1,255 "	1 août 1850.	21 id.
"	15 5 10	15 5 10	500 "	Art. 3, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 mars 1851.	21 id.
A REPORTER. . . . fr.					8,213 "		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrête d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
286	Tempelaere (Joséphine), veuve de Charles Vlaemynck.	Veuve de postillon pensionné.	.	St-Michel (Flandre occidentale).	27 juin 1807.
287	Levacq, Augustin-Joseph-Antoine.	Postillon	Merbes-le-Château (Hainaut).	17 janv. 1809.
288	Lognoul, Jean-Joseph	Id.	Érezée (Luxembourg).	19 plu. an VII (7 fév. 1799).
289	Candrix, Henri.	Facteur des postes.	13 mai 1851.	Berlingen (Limbourg).	19 août 1776.
290	Renard, Jean-Joseph	Facteur rural des postes . . .	12 Id. . .	Laroche (Luxembourg).	2 août 1814.
291	Wery, Charles-Joseph. . . .	Chef cantonnier des ponts et chaussées.	28 févr. 1849.	Mons (Hainaut). . .	17 juin 1776.
292	Van Es, Martin-Charles . . .	Facteur rural des postes. . .	25 juillet 1851.	Caggevinne-Assent (Brabant).	15 frimaire an XIII (4 décemb. 1804).
293	Roussel, Henri-Alexandre. . .	Machiniste au chemin de fer. .	17 octob. 1851.	Bruxelles (Brabant). .	20 sept. 1809.
294	Rolin, Maximilien-Joseph. . .	Facteur rural des postes . . .	6 juin 1851.	Beauraing (Namur) . .	20 févr. 1820.
295	Deroisy, Benoit-Joseph . . .	Garde-pont à bascule.	25 juillet 1851.	Housoy	2 id. 1784.

Dont il faut déduire les extinctions de pensions constatées du 1^{er} janvier

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée	DE L'ARRÊTÉ ROYAL
Actifs.	Séculaires et militaires.					EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	qui confère LA PENSION.
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
				REPORT. fr.	8,215 *		
				Art. 65 de la loi de 1844, et art. 14 de celle du 10 frimaire an VII.	100 *	1 août 1851.	2 sept. 1851.
15	8 14	"	"	Id. id.	150 *	1 juill. 1851.	10 id.
21	1 22	"	"	Id. id.	150 *	1 sept. 1851.	15 id.
31	11 "	"	451 00	Art. 1 ^r et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	262 *	1 juin 1851.	19 id.
9	11 "	7 8 7	600 *	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	266 *	1 id.	19 id.
"	21 11 "	21 11 "	1,400 *	Art. 5 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , n° 2, de celle du 26 mai 1850.	555 *	1 mars 1849.	22 oct. 1851.
14	10 "	"	400 *	Art. 5, 8, § 1 ^r , et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	175 *	1 août 1851.	22 id.
12	10 "	"	2,000 *	Art. 5 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	466 *	1 nov. 1851.	15 déc. 1851.
12	2 "	"	550 *	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	198 *	1 juill. 1851.	24 id.
"	24 11 "	24 11 "	1,500 *	Art. 5 et 8, § 1 ^r , de la loi de 1844; art. 1 ^r , n° 2, de celle du 26 mai 1850, et art. 1 ^r , § 3, de celle de 1849.	575 *	1 août 1851.	Idem.
TOTAL. fr.					11,088 *		
au 31 décembre 1851, au nombre de 17, et s'élevant ensemble à. fr.					4,872 *		
RESTE. fr.					6,216 *		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT GÉNÉRAL

Des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1852, et du produit des barrières y établies.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
ANVERS.			
Anvers à Sempst	27,904	9,000	25,135
Malines à la limite du Brabant, vers Louvain	2,200		2,100
Anvers vers Breda.	29,154	9,400	20,575
Anvers à Turnhout.	42,870	14,750	25,950
Turnhout vers Diest	56,582	11,487	4,055
Aerschot vers Zammel	12,002		1,004
Lierre à Oostmalle.	25,462	5,000	2,695
Anvers vers Berg-op-Zoom	11,090	"	5,550
Brasschaet à Esschen, avec embranchement de Calampout à Capellen.	52,047	12,900	2,725
TOTAL.	218,071	65,457	96,325
BRABANT.			
Bruxelles vers Ostende	20,601	11,645	20,628
Assche vers Termonde	6,524		835
Bruxelles vers Valenciennes	26,806	17,100	25,900
Hal vers Enghien	10,278		2,600
Ninove à Enghien.	3,659		1,550
Bruxelles vers Trèves. Section de Bruxelles à la limite de la province de Namur, y compris la partie située dans le Hainaut	42,081	16,890	47,175
Quatre-Bras vers Charleroy	1,857		2,000
Embranchement d'Ixelles.	2,655		5,700
Mont-St-Jean vers Binche	14,842	11,500	14,100
Nivelles aux Quatre-Bras	9,887		5,500
Nivelles à Gosselies.	5,100		700
Bruxelles à Louvain et embranchement de St-Josse-ten-Noode à Etterbeek.	24,780	9,400	24,000
Traverses de Louvain.	5,850	15,380	13,567
Malines à Namur, par Louvain.	29,505		
Louvain à la limite de la province, vers St-Trond, y compris les traverses de Tirlemont.	32,245	11,950	11,750
Bruxelles vers Breda et embranchement de la porte de Schaerbeek à la place de la Reine.	19,141	7,565	15,800
Bruxelles vers Ninove.	18,971	6,400	12,700
Bruxelles à Namur, par Gembloux.	41,714	15,880	59,442
Hamme à la limite de la province, vers Namur	25,680	11,500	11,867
A REPORTER.	545,046	155,508	254,612

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	545,046	155,508	254,612
Tirlemont à St-Michel.	18,247	8,858	9,750
Louvain à Hasselt, par Winghe-S-George et Diest, y compris la traverse des fortifications de Diest	50,257	9,580	14,854
Diest à Turnhout, y compris la traverse d'une partie des fortifica- tions de la première de ces villes.	7,919		2,500
Diest à Beeringen	9,058	4,880	5,600
Aerschot à la route d'Heyst-op-den-Berg à Zammel	1,772		200
Mont-S'-Jean à Tervueren	14,195	5,900	2,455
Traverses de la ville de Bruxelles appartenant à la grande voirie.	9,056	10,000	
TOTAL.	455,530	174,506	287,751
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Bruxelles à Ostende. Section située dans cette province	56,854	6,690	8,150
Anvers vers Lille	25,407	9,790	8,745
Kerckove à Vive-S'-Éloi	15,197		2,150
Ostende à Nieuport	17,271		5,525
Spermaile, par Furnes, à la Panne	24,114	15,850	5,985
Furnes à Elsendamme.	15,870		2,970
Hoogstaede à Rousbrugge	8,970		1,200
Elsendamme à Ypres, par Menin	54,208	11,280	15,180
Menin à Courtrai	12,616	11,500	15,850
Courtrai à la limite de la province, vers Warcoing.	12,754		7,625
De la barrière de Fer, par Dottignies, vers Roubaix	7,528		1,500
Nieuport, par Furnes, vers Dunkerque, et traverses de Nieuport	16,986	5,558	2,770
Gand à Ostende, par Thielt, section de la limite de la Flandre orien- tale à Thourout	28,827	7,575	7,470
Thielt, par Ruysselede, vers Aeltre	9,448		2,525
Gand à Ostende, par Thielt, partie comprise entre Thourout et Ostende	24,784	9,850	12,950
Nieuport à Ghisteltes	16,147		1,440
Blankenberghe à Bruges, traverse de Bruges.	15,585	8,150	4,055
Bruges à la Poste de Pitthem	24,000		7,975
De la Poste de Pitthem à Courtrai, y compris les traverses de cette dernière ville.	18,289		8,850
Courtrai à la limite de la province, vers Audenaerde	21,055	15,480	7,885
Roulers à Iseghem.	10,228		2,800
Ghisteltes vers l'Écluse, y compris les traverses de Bruges.	41,555	8,500	9,805
Rousbrugge, par Ypres et Warneton, au Pont-Rouge.	50,517	13,458	14,875
Poperinghe vers Steenvoorde	6,894		1,225
Gheluwe, par Wervicq et Comines, à Warneton	12,920	5,268	1,750
Embranchement de Zuyenkerke à la route de 1 ^{re} classe n° 1.	5,755	1,990	567
Vyfweghe à Jabbeke	6,520		600
Dixmude à Roulers.	25,510	5,200	7,260
A REPORTER.	529,657	129,508	165,550

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	529,657	120,598	165,550
Pervyse à Dixmude	6,791	4,200	1,855
Loo à la route de Pervyse à Dixmude, avec embranchement sur le hameau de Groegne	14,226		1,040
Ypres à la frontière de France, vers Bailleul.	15,062	6,595	5,110
Ingelmunster à Oostroosebeke	6,155	1,500	"
TOTAL.	571,871	141,495	169,515
FLANDRE ORIENTALE.			
Gand à la limite de la province de Brabant	51,045	6,225	20,550
Gand à la limite de la province, vers Bruges.	56,256	7,700	16,975
Embranchement de Maldegem vers Aerdenbourg	5,555		500
Gand à Lokeren	22,066	8,748	6,205
Lokeren à la Tête-de-Flandre	52,954		17,700
Gand à la limite de la province, vers Courtrai	28,269	5,498	5,000
Termonde à la limite du Brabant	7,777	2,060	5,075
Nederbrakel à la limite de la province de Brabant	25,656	6,576	5,625
Melle, par Oombergem, à la limite, vers Ath	52,815	9,800	8,575
Gand, par Audenaerde et Renaix, à la limite de la province, vers Leuze.	58,415	13,400	10,050
Deynze vers Thielt.	7,509	1,900	2,025
Audenaerde à la limite, vers Courtrai.	8,145	5,215	1,725
Renaix à la limite, vers Lessines	5,559	1,760	725
Ninove à la limite du Brabant, vers Enghien.	5,457	1,999	1,225
Alost, par Termonde, à St-Nicolas.	52,573	6,727	9,540
Alost à Grammont, avec embranchement d'Alost à Ninove	54,454	8,988	5,500
Termonde à Lokeren	11,487	1,990	4,600
Audenaerde à Grammont.	22,549	6,700	6,900
Nederbrakel à Renaix.	15,158	1,850	600
Elst à Hundelgem	9,481	1,490	900
Enlèvement annuel des terres éboulées sur la route d'Audenaerde à Grammont, dans la traverse de la montagne dite : <i>Knesselaere-Berg</i>	"	700	"
TOTAL.	404,674	97,126	155,495
HAINAUT.			
Mons à la limite, vers Bruxelles,	26,194	4,900	11,450
Mons à la frontière française, vers Valenciennes.	20,152	6,750	31,700
Tournai à la limite, vers Courtrai.	15,870	4,700	6,500
Tournai à Bary.	10,568	4,650	10,600
Bary à Bury.	7,127	2,900	2,700
À REPORTER.	77,891	23,880	62,750

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	77,891	25,880	62,750
Bury au Rond-de-Ville	11,508	4,490	15,800
Rond-de-Ville à Hornu	10,141	5,500	5,400
Mons à Beaumont.	52,522	9,500	18,700
Beaumont vers Philippeville	12,598	2,580	7,150
Ghislenghien à la limite, vers Bruxelles	16,995	5,448	9,000
Ghislenghien à Ath	7,512	2,950	2,000
Ath à Bary	18,560	6,000	5,225
Bray à la limite, vers Bruxelles.	22,142	10,850	22,500
Charleroy à la limite, vers Bruxelles	17,654	10,499	52,000
Charleroy à la limite, vers Philippeville	9,628	6,819	10,900
Charleroy à la limite, vers Namur.	14,416	15,870	50,500
Charleroy à Anderlues.	11,579	15,674	12,600
Anderlues au Petit-Versailles	22,675	7,440	14,050
Ghislenghien à la limite, vers Grammont.	11,812	5,480	7,800
Ath au pont à bascule de Nimy.	21,856	8,900	7,175
Mons à la frontière de France, vers Maubeuge	11,424	5,509	14,600
Lenze à la limite, vers Renaix	14,799	6,005	10,200
Lenze à la frontière française, vers Condé.	12,791	4,005	7,700
Tournai vers Lille.	8,469	5,900	7,700
Tournai vers St-Amand	12,559	5,120	2,750
Enghien à Soignies	15,022	5,700	18,500
Soignies à Mariemont.	16,918	6,977	25,850
Lessines vers Renaix	14,206	4,450	2,950
Beaumont à Chimay	24,512	10,520	16,100
Lodelinsart à la Sambre	6,595	4,978	8,500
Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande voirie.	5,649	4,500	10,400
Éclairage du pont levis de St-Ghislain (route du Rond-de-Ville à Hornu)	"	284	"
Total.	450,251	195,504	588,400
LIÈGE.			
Liège à la limite de la province, vers St-Trond	19,551	9,800	17,100
Liège à la frontière prussienne, vers Malmédy	54,263	16,769	16,705
Embranchement de Francorchamps à Stavelot	7,255	5,259	1,525
Liège à Visé.	14,752	6,800	10,000
Liège à Jemeppe	9,561	8,500	27,100
Jemeppe à Huy.	22,558	11,000	5,250
Huy à la limite, vers Namur	9,157	5,800	4,600
Liège vers Dinant	29,252	17,700	11,800
Embranchement de Frayneux à Marche, par Terwagne	14,564	6,900	5,550
Liège vers Aix-la-Chapelle	51,285	27,480	22,725
A REPORTER.	191,494	114,708	122,555

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	191,494	114,708	122,535
Battée à Verviers	7,294	8,100	9,300
Verviers à Theux	10,165	5,500	750
Liège à Tongres	11,465	6,700	16,800
Traverses de la ville de Liège	4,947	5,900	"
Bastogne à Aywaille	15,171	7,659	5,500
Huy à Hannut.	21,885	11,400	15,000
Hannut à la limite de la province, vers Tirlemont	8,412	5,000	2,600
Hannut à la limite, vers Namur.	12,842	4,600	2,125
Aywaille à Louveigné	9,251	4,400	1,795
La Minerie à la Planck	12,055	4,488	4,100
Jupille à Visé	14,854	6,407	5,525
Huy à Stavelot, section de Huy à la route de Terwagne	16,844	5,550	7,070
Id. section de Werbomont à Stavelot	22,720	6,580	2,635
Trois-Ponts à la limite de la province, vers Salm-Château	6,020	1,750	450
Dollain à la forêt de Hertogenwald.	5,450	2,068	600
Val-Benoît à Chénée	2,988	4,480	5,500
Andenne à Bierwart	5,008	2,410	5,700
Verviers à Francorchamps, section de Verviers à Sart	14,546	4,500	2,250
Même route, embranchement sur Jalhay.	7,012	1,740	700
Barvaux à Xhoris	9,645	2,680	520
Visé à la limite de la province, vers Tongres.	11,655	4,700	250
Jemeppe au Dieren-Patar.	4,680	4,780	4,900
Hannut vers St-Trond, avec embranchement sur Landen	12,222	5,600	5,200
Routes communes aux royaumes belge et prussien	11,892	5,559	4,912
Huy à Stavelot, partie s'étendant de la route de Marche à Terwagne, à Ocquier, y compris la traverse de Stavelot	5,472	2,500	150
Verviers à Francorchamps, section de Sart à Francorchamps.	7,578	1,500	"
TOTAL.	460,021	254,657	215,187
LIMBOURG.			
Bruxelles vers Aix-la-Chapelle, section de la limite du Brabant à celle de Liège, par St-Trond	17,485	5,980	9,350
St-Trond à la limite, vers Maestricht	34,806	10,590	10,225
Maestricht vers Wezel, par Maeseyck, et embranchement autour de Maestricht, par Veltwezelt	44,055	10,200	4,010
Hasselt à la limite, vers Liège	26,050	11,500	14,550
Hasselt à la limite, vers Bois-le-Duc	38,000	15,480	4,410
Hasselt à la limite, vers Diest	10,476	7,880	6,927
Hasselt à Diepenbeek.	6,177	1,900	1,210
Hasselt à St-Trond.	16,555	5,200	2,000
Hasselt à la Meuse, par Genck et Asch.	55,652	7,800	1,250
Hasselt à Beeringen	15,017	4,000	1,160
A REPORTER.	240,042	79,200	54,850

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	249,042	79,209	54,850
S'-Trond à Herck-la-Ville.	14,559	8,000	5,545
Tongres à Bilsen	11,065	5,600	2,010
Tongres à la limite de la province, vers Visé	5,500	5,190	1,567
Diest à Hechtel, par Beeringen et Beverloo	17,725	5,470	2,805
Hechtel à Maeseyck, par Peer et Brée.	52,650	11,000	1,215
Diepenbeek à Holt.	4,775	1,550	"
S'-Trond à Hannut, section de Gingelom au chemin de Velin à Muysen	5,824	2,000	"
Hechtel à Beeringen, section de Beverloo au camp.	5,510	2,000	1,000
TOTAL.	544,226	118,019	66,590
LUXEMBOURG.			
Bruxelles vers Trèves, section du pont de Hogue à la hauteur de Champlon	24,148	9,995	8,715
— — Champlon à Bastogne	25,557	8,020	7,410
— — Bastogne au pont de Martelange	20,257	8,190	7,925
— — du pont de Martelange à la frontière, près de Steinfort	26,794	11,500	8,580
Ostende à Arlon, section de la limite de la province de Namur au chemin de S'-Hubert, au delà de Libin.	19,970	5,800	2,655
— — du chemin de S'-Hubert à la sortie de Neufchâteau	20,955	6,850	2,800
— — Neufchâteau à l'entrée du bois de Bologne	17,572	5,980	4,070
— — de l'entrée du bois de Bologne à Arlon.	17,812	5,100	5,165
Neufchâteau, par Florenville, vers Carignan.	25,171	7,555	1,160
Neufchâteau à Bastogne	27,868	6,610	1,060
Bastogne à Houffalize.	18,150	5,890	4,250
Houffalize au Champ-de-Harre	29,792	11,460	5,581
Arlon vers Longwy	15,585	8,105	6,850
Du bois-des-Pendus vers Longuyon	57,774	8,170	4,270
Virton vers Montmédy	6,265	1,740	370
Aubange à S'-Mard	25,811	7,750	4,295
S'-Mard à Florenville.	51,775	7,729	5,415
Chassepierre à la frontière, vers Sédan.	5,592	985	85
S'-Hubert jusqu'au delà du pont de Grupont.	11,927	4,550	1,810
Bouillon à la frontière, vers Sédan.	1,718	470	4,190
Bouillon à Recogne	27,658	6,286	
Recogne à la hauteur de Champlon.	25,571	8,995	2,605
De la hauteur de Champlon à la baraque de Fraiture	50,122	7,870	2,995
Fraiture, par Salm-Château, à la limite, vers Trois-Ponts	22,605	5,104	1,955
Menu-Chenét à la limite, vers Beauraing	5,640	1,490	500
Marche à la limite de la province de Namur	4,416	2,850	1,520
A REPORTER.	522,057	165,922	95,631

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	322,037	165,922	95,631
Marche à Bouillon, section de Marche à Tellin	9,260	2,199	1,240
--- -- de Tellin à Transinnes	10,900	4,147	415
--- -- Transinnes au Menu-Chenêt	20,867	4,758	180
Halma vers Beauraing.	5,951	1,820	620
Route des Ardoisières.	25,721	6,190	1,225
Bastogne à la frontière du Grand-Duché	9,600	2,800	520
Barvaux vers Xhoris	6,503	1,550	590
Salm-Château à la limite du Grand-Duché (1 ^{re} section).	5,854	1,274	80
Jamoigne à la hauteur de Cérouville	9,697	4,200	.
Nouvelle traverse de la ville de Bouillon	1,580	500	.
TOTAL.	626,042	195,340	100,501
NAMUR.			
Namur vers Bruxelles, avec embranchement du Docq vers Fleurus.	26,350	11,668	18,200
Namur au Tige-d'Emblinne	17,632	6,980	14,000
Tige-d'Emblinne à la limite, vers Marche.	17,290	5,795	2,900
Namur à Bouillon.	15,680	6,640	9,266
Bouillon à Dinant.	11,439	4,700	5,700
Dinant à la limite, vers Givet	16,213	4,760	9,100
Dinant à la limite, vers Beaumont.	39,861	9,875	9,050
Dinant à la limite, vers Neufchâteau	27,320	5,680	4,150
Namur à la limite, vers Louvain	15,850	8,640	15,600
Namur à la limite, vers Liège	20,843	6,995	5,850
Falmignoul vers Bouillon, section de Falmignoul à Halma.	14,464	6,006	7,500
Même route, section de la route de Beauraing à Halma à la limite, vers Bouillon.	26,132	7,240	5,800
Marche à Terwagne, partie située dans la province.	13,534	5,190	4,250
Namur vers Hamut	16,671	5,150	6,150
Namur à Arlon, par Rochefort et St-Hubert, section du Tige-d'Emblinne à la borne kilométrique n° 45	21,410	7,500	.
De la borne kilométrique n° 45 à la limite, vers St-Hubert, y compris les embranchements de Rochefort vers Marche et de Wavreille vers Tellin	21,454	6,990	5,150
Philippeville à la frontière, vers Givet, avec embranchement au Bae-du-Prince.	22,851	5,900	2,400
Gozin à Vignée.	7,908	1,580	550
Vignée à Rochefort.	10,806	3,120	550
Floreffe à Burnot	12,750	2,700	1,384
Beauraing à Halma.	4,866	1,739	1,000
Havelange au Gros-Chêne	9,285	2,285	200
Wavre à Huy, avec embranchement sur Andenne	12,000	3,880	2,100
Gedinne au chemin des Hautes-Rivières	17,405	3,550	500
Éghezée à la route de Bruxelles à Namur, par Wavre.	13,940	4,440	3,100
A REPORTER. fr.	435,901	137,001	131,850

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	455,901	157,001	151,850
Traverses de Namur	10,505	5,749	"
Traverses de Dinant, y compris les parties pavées aux abords de cette ville.	2,844	2,100	"
Embranchement du bois de Villers au Sart-S'-Laurent.	4,883	1,200	"
Éghezée à Saucin, 2 ^e section, comprise entre la route de Bruxelles à Namur, par Wavre et la maison Saucin	3,520	1,526	2,100
TOTAL.	455,613	147,576	153,950

RÉCAPITULATION.

Anvers.	218,071	63,457	96,525
Brabant	455,530	174,506	287,751
Flandre occidentale.	571,871	141,493	169,315
Flandre orientale.	404,074	97,126	135,495
Hainant	450,231	105,504	588,400
Liège	460,021	254,657	215,187
Limbourg.	544,226	118,019	66,590
Luxembourg.	626,042	195,340	100,301
Namur	455,613	147,376	153,950
TOTAL GÉNÉRAL.	3,975,279	1,567,458	1,593,514

Sections de routes nouvelles qui doivent être mises à l'état
d'entretien, en 1853.

1. Gribelle à Charleville, section du chemin des Hautes-Rivières à Membre	"	1,000	"
2. Turnhout à la frontière, vers Tilburg (1 ^{re} partie).	"	800	"
3. Bloemendaale à Knesselaere.	"	2,500	"
4. Salm-Château vers Diekirch (dernière section)	"	3,400	"
5. Hasselt à Bilsen (section de Holt à Bilsen)	"	2,500	"
6. Philippeville à Marche (section de Beauraing à Gozin).	"	1,100	"
7. Anthée à la Meuse.	"	1,500	"
TOTAL. fr.	"	12,800	"

ÉTAT GÉNÉRAL

DES

DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES,

DEPUIS 1830.



ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES, DEPUIS 1830.

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.		1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.					
Anvers	8,412 69	59,101 52	52,455 61	55,910 16	48,505 84	45,700 "	47,350 "		45,700 "	65,500 "	46,529 "	46,529 "	44,759 "	55,840 "	55,840 "	55,840 "	40,675 "	45,225 "	45,225 "	48,175 "	50,175 "	54,491 04	65,457 04	65,457 04	1,090,792 04
Brabant	22,580 05	177,365 02	107,015 45	122,825 59	132,128 15	154,499 75	155,602 70		152,900 "	215,950 "	244,280 "	245,280 00	271,580 "	280,720 "	285,548 40	291,875 15	295,149 "	295,149 "	295,149 "	295,149 "	295,849 "	299,149 "	170,152 "	174,506 "	4,595,978 72
Flandre occidentale .	15,559 19	155,137 82	57,475 10	102,297 84	150,450 80	184,685 "	170,995 "		170,995 "	170,509 04	150,883 75	155,601 "	166,409 "	176,408 41	181,778 41	186,218 41	120,819 "	120,819 "	121,426 "	140,725 "	142,911 "	145,153 91	159,095 "	141,495 "	3, 92,522 58
Flandre orientale . .	24,947 04	79,712 60	59,194 60	108,971 59	142,840 85	148,805 "	148,805 "		148,805 "	146,550 "	162,719 "	162,719 "	164,719 "	168,719 "	168,719 "	168,719 "	100,985 "	100,985 "	100,985 "	102,875 "	102,875 "	105,402 58	97,126 "	97,126 "	2,815,080 86
Hainaut	25,720 25	229,477 24	96,119 25	287,654 45	285,222 85	257,080 72	500,158 54		299,749 "	542,965 96	567,670 "	567,954 "	572,754 "	568,196 "	569,196 "	569,196 "	284,692 "	291,692 "	285,592 "	256,589 "	240,944 "	244,690 56	195,504 "	195,504 "	6,514,101 56
Liège	26,196 57	112,880 42	41,221 18	156,745 84	121,749 29	124,199 07	151,206 90		125,005 77	120,804 49	156,727 08	165,617 08	170,050 "	184,615 "	185,650 "	185,650 "	189,775 "	192,275 "	198,555 "	201,517 "	209,817 "	226,884 59	250,637 90	254,637 90	5,670,250 98
Limbourg	55,799 79	144,715 "	59,219 55	122,805 94	119,965 15	126,796 95	120,566 65		105,099 96	152,085 22	104,200 "	104,200 "	115,200 "	156,900 "	150,699 18	152,000 "	106,700 "	114,100 "	122,700 "	119,540 "	152,240 "	157,874 75	112,469 "	118,019 "	2,715,982 06
Luxembourg	52,752 84	66,717 28	41,296 29	69,284 40	86,559 05	126,795 "	145,255 67		125,267 84	156,551 25	95,095 "	106,095 "	151,717 "	154,592 "	159,400 25	146,952 50	141,006 "	141,506 "	155,525 "	188,296 "	189,296 "	194,808 75	190,640 "	195,540 "	2,976,595 10
Namur	47,252 78	87,949 22	58,757 88	77,579 80	77,094 85	90,048 45	89,892 55		66,595 54	74,177 56	90,776 59	106,276 59	121,474 50	151,901 "	145,194 96	151,054 96	156,487 "	156,487 "	141,287 "	155,510 "	155,082 "	158,728 80	144,450 "	147,576 "	2,567,104 65
Totaux	256,782 08	1,091,054 12	552,752 87	1,061,871 19	1,144,496 77	1,256,608 84	1,289,790 79		1,216,118 11	1,400,712 42	1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 50	1,635,891 41	1,675,826 "	1,705,506 "	1,524,286 "	1,546,256 "	1,572,512 "	1,595,972 "	1,429,187 "	1,475,183 56	1,544,588 94	1,567,458 94	29,754,189 45